# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

**NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 MARS 1854.**



Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 23, RUE DE CHARTRES.


**NOUVELLE-ORLEANS ;**
JEUDI MATIN, 16 MARS.

*LE MEETING DE CE SOIR.*

Nous espérons que tous les citoyens qui prennent quelque intérêt à la prospérité de la ville seront présens à l'assemblée de ce soir. On se rappellera qu'elle doit avoir lieu dans l'enceinte de la Place Lafayette.

Le but de la réunion est trop important pour que le meeting ne soit pas extrêmement nombreux. Il s'agit en effet de réformer l'administration municipale qu'un déplorable esprit de parti a égarée dans de dangereuses voies. Il s'agit de mettre à la tête des affaires de la ville quelques citoyens honnêtes, probes, éclairés, disposés à tout sacrifier pour le bien public et peu soucieux surtout de cette popularité éphémère qui est aujourd'hui le fléau des grands centres de population aux Etats-Unis.

La Nile-Orléans est depuis trop longtemps exploitée pour qu'elle consente à rester encore sous le joug. Ses habitants sont traités avec un suprême mépris par quelques parveaus politiques qui, à la tête d'un certain nombre de gens sans aveu, vils fauteurs de corruption, ignobles instruments de despotisme, réussissent à imposer leur volonté à la masse des citoyens.

Nous accepterons avec empressement les candidats indépendants qui seront proclamés, car eux seuls nous semblent offrir les garanties nécessaires. Nous repoussons ceux qu'a désignés la convention locofoco, parce qu'ils sont liés vis-à-vis des chefs de leur parti et que leur indépendance est de la sorte paralysée. Il nous faut des hommes qui voient uniquement des devoirs à remplir et non des intérêts de parti à favoriser.

**TICKET DE LA REFORME,**

[illegible] l'Assemblée qui [illegible] Place Lafayette.

Pour Maire—J. W. BREEDLOVE
Contrôleur—O. DE BUYS.
Trésorier—WM H. GARLAND
Voyer—L. H. PILIE.
Commissaire des rues—A. PHELPS.

**Recorders :**

1er District—H. M. SUMMERS
2e District—J. L. FABRE
3e District—[illegible]
4e District—H. D. Keene

**Aldermen :**

1er District—CHAS. PRIDE
N. F. BAILEY
JAS. TRAVIS
2e District—JNO PEMPERTON.
GEO. CLARK
3e District—F. D. GOODWIN
4e District—JESSE F. GILMORE

**Assistants Aldermen**

1er D. [illegible] ward—J. L. LEVY
L. L. CAMPBELL
F. W. DELESDERNIER,
1er D. 2d ward—WM B. BLOOMFIELD, Sr.
A. W. COOPER
GEO. G. BARKLEY
HENRY LATHROP
1er D. 3e ward—R. T. K. BENNETT.
E. H. PLACE
W. E. SEYMOUR
E. A. CONANT
JNO FOX
GERARD SMITH
2d D. 1e ward—NEWTON RICHARDS
W. S. LOWELL
2d D. 2e ward—A. BOUDOUSQUIE
HENRY PEYCHAUD
2d D. 3e ward—J. TUYES
PAUL E. LARESCHE
3e D. 1e ward—CHS W. WHITALL
C. C. WRIGHT
3e D. 2e ward—JNO McLEAN
MILES TAYLOR
4e D. 1e ward—WM REED.
ISAAC THAYER.
4e D. 2e ward—WM H. REESE.

CORRESPONDANCE MEXICAINE.—La lettre de notre correspondant mexicain nous a été transmise hier. Ce dernier, craignant sans doute qu'elle ne fût interceptée, l'avait confiée à une personne sûre qui le lendemain de son arrivée, l'a déposée à la poste. Mais ce n'est pas sans raison, [illegible] les agents de Santa-Anna, car il est de fait notoire que le secret des lettres est journellement violé à Mexico. Nous pourrions citer nombre de personnes résidant à la Nouvelle-Orléans à qui il ne parvient plus une [illegible] du Mexique bien que leurs amis leur écrivent.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.—A partir de dimanche prochain les départs de convois sur le chemin de fer des Opelousas auront lieu de la manière suivante: le dimanche, un départ d'Alger à 7 heures du matin, un second à 11 heures et un troisième à 3 heures de l'après-midi. [illegible] un départ à 9 heures du matin, un autre à 1 heure de l'après-midi et un autre à [illegible]. Les mardis et jeudis, les trains partiront d'Alger à 8 heures du matin et à 3 heures de l'après-midi, et de l'extrémité de la voie à 10 heures du matin et à 5 heures de l'après-midi. Le prix est de 50 cents pour aller et autant pour revenir. Les ferrys du premier et du second district quittent la ville pour leurs débarcadères respectifs 10 minutes avant le départ des trains, et le ferry du 3e district 15 minutes avant ce départ.

TUNNEL SOUS L'OHIO.—Il est question à Cincinnati de creuser un tunnel sous l'Ohio pour relier la ville de l'Etat de ce nom à celle du Kentucky. On avait d'abord songé à un pont, mais on a renoncé à ce projet par suite des obstacles qu'il offrait à la navigation.

PATRIOTISME OTTOMAN.—Une correspondance particulière de Constantinople nous donne des détails extrêmement curieux sur la situation des esprits et principalement sur l'esprit de la population, dont l'enthousiasme est à son comble.

D'un bout à l'autre de l'empire, des dons volontaires immenses, consistant en sommes d'argent, en chevaux et en objets de tous genres, affluent et sont envoyés à la Turquie à soutenir la guerre.

Les plus grands personnages sont à la tête de ce mouvement qui s'étend jusqu'aux classes les plus pauvres. Tous les membres du Divan, tous les pachas, les ministres, tous les corps religieux, civils et militaires, donnent au gouvernement leurs valeurs et leurs objets les plus précieux.

La [illegible] se distinguent d'une manière toute particulière dans ces circonstances.

Le harem de S. H. le Sultan, le harem de S. Exc. le ministre des affaires étrangères, les harems de Asim Bey Effendi et d'Ali Boul Bey, hauts fonctionnaires de l'Amedi, et les harems de tous les gouverneurs, ont donné une quantité énorme de linge, de bijoux et d'objets précieux. Les femmes, les jeunes filles, les enfants mêmes donnent avec empressement leurs bijoux et leur argent. Jamais, à aucune époque, on n'avait vu un pareil désintéressement et un aussi grand enthousiasme.

Toutes les villes de l'empire ouvrent des souscriptions dont le produit est envoyé à Constantinople. La ville de Smyrne, indépendamment d'un nombre considérable d'objets en nature, vient de faire parvenir une première somme d'un million, à laquelle la population européenne a contribué pour plus de trois cent mille francs.

**TEXAS.**

Le steamer *Louisiana*, arrivé hier, nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 12 courant. Les élections de cette dernière ville ont eu lieu le 8. M. James Cronican a été élu maire, M. John N. Reed, marshall, L. H. Smith, greffier, M. J. H. Bennett, trésorier, M. John De Young, voyer, M. T. W. Marshall, capitaine du port, M. H. Juels, peseur et jaugeur, M. Peter Detreel, inspecteur des navires, M. Edward Drew, gardien du cimetière de la ville.

Vingt quatre mille balles de coton se trouvaient le 4 de ce mois au débarcadère de la rivière Trinité.

Les Indiens ont commis de nouvelles déprédations dans l'Ouest de l'Etat. Ils ont massacré trois ou quatre Mexicains dans le voisinage des sources du Pedernales et de Medina. Quelques Américains revenus près des sources de Sulphur River ont été attaqués par les sauvages.

Le choléra sévit avec une grande intensité dans le comté de Grimes. M. Moore y a perdu treize membres de sa famille sur quinze qui la composaient, ainsi que vingt-un nègres.

THEATRE D'ORLEANS.—On nous prie d'annoncer que le bénéfice de M. Betout, qui devait avoir lieu ce soir, a été renvoyé à demain, vendredi, 17 mars. Nous profitons en même temps de cette circonstance pour engager les habitués du Théâtre d'Orléans à se porter en masse à cette représentation. M. Betout est un jeune [illegible] qui mérite toute la sympathie du public, et notre public est trop juste pour ne pas la lui accorder. Il a de reste trop bien [illegible] par ses bravos les efforts du débutant [illegible] ne pas récompenser par sa présence le [illegible] aujourd'hui. Nous avons déjà dit [illegible] M. Betout avait choisi, pour cette soirée, le [illegible] de Donizetti *Lucie de Lammermoor*.

**CHRONIQUE LOCALE.**

**Premier District.**

[illegible]—Un jeune garçon du nom de James [illegible] au collet au moment [illegible] un billet de 50 piastres de la [illegible] réglera bientôt ses comptes [illegible] Winter.

[illegible] Ann Nolan et Mary [illegible] devant le recorder [illegible] Mary Nolan a [illegible] Mary Barker restera deux mois [illegible] de bonne conduite.

**Deuxième District.**

[illegible] Bernard est accusé par Frederick [illegible] d'avoir enlevé 20 piastres [illegible] de James Stewart, dans la [illegible] Charles avait, en fuyant, laissé [illegible] argent.

ABUS DE CONFIANCE.—Le docteur Key accuse [illegible] de confiance Agles, f. c. l., à laquelle il [illegible] une somme de $550. L'accusée [illegible] aujourd'hui de remettre ce montant.

[illegible]—Marie Eugénie Bariel a déclaré [illegible] qu'en 1849 elle épousa Jean [illegible] à Vera-Cruz; son mari l'emmena en France, l'y abandonna et vint à la Nouvelle-Orléans [illegible] épouse Marie Virginie Bariol, sœur de la [illegible].

**DEPECHE TELEGRAPHIQUE**
*Transmise à l'Abeille.*

*LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.*

BATON-ROUGE, 15 mars.—*Sénat.*—Un acte autorisant les compagnies des chemins de fer à hypothéquer leurs propriétés a été adopté, ainsi qu'un acte pour venir au secours de dam. Rieker. Les bills de la Chambre pour augmenter les salaires des avocats de Districts et pour rendre obligatoire la publication des avis de ventes judiciaires en anglais et en français, dans la ville de la Nile-Orléans, ont également été adoptés. Un acte incorporant la société des Charcutiers allemands a été adopté.

CHAMBRE.—Cette assemblée a siégé hier soir jusqu'à 11 heures. Un acte allouant $5000 pour les bateaux dragueurs a été adopté. Le bill pour faire passer une portion de la paroisse d'Orléans dans la paroisse Plaquemines a été discuté.

Un acte pour augmenter les frais de bureaux des shérifs et greffiers, &c., a été adopté. Le bill rendant obligatoire l'inspection du bœuf et du porc a été déposé sur le bureau. Les actes suivants ont également été adoptés: acte pour amender la charte de la Compagnie du Gas.

Acte soumettant à l'élection par le peuple les places de voyer des paroisses. Acte allouant $15,000 pour les chutes de la rivière Rouge. Acte autorisant l'ingénieur d'Etat à nommer ses députés. Acte incorporant la société de bienfaisance des dames de la Nile-Orléans.

Les deux Chambres ont donné leur concours aux amendements proposés au bill des terres marécageuses et l'acte de 1853 se trouve rappelé. Le bill des allocations générales a été adopté tel qu'il a été rapporté hier par le comité général. Le bill du Sénat rendant les intérêts sur les bons de la ville, émis pour les chemins de fer, payables à la Nouvelle Orléans, a reçu le concours de la Chambre ainsi que le bill [illegible] sant de ses bons l'élément d'une banque libre. Un bill donnant le droit à chaque district d'accorder dans sa circonscription, par la voie du scrutin, des licences aux buvettes a été adopté, ainsi que la Chambre. Le bill d'enregistrement des électeurs tel qu'il a été adopté par le Sénat a subi sa troisième lecture; mais il ne sera pas pris en considération cette année. Le gouverneur Farmer donne ce soir un bal masqué.

OPÉRA ITALIEN.—Nous rappelerons aux admirateurs de Mme Sontag que cette célèbre cantatrice doit remplir ce soir le rôle de Lucrèce Borgia dans l'opéra de ce nom. Elle le chantera, dit on, avec une rare énergie, et s'y montrera à la hauteur de ses autres créations.—La vente des billets aura lieu ce matin à 10 heures.

**SUCCESSION McDONOGH.**

On se rappelle que la Cour de Circuit des Etats-Unis siégeant à la Nile-Orléans a rendu un jugement en faveur des héritiers légitimes de John McDonogh, lesquels, contestant la validité du testament de ce dernier, demandaient à être mis en possession des biens de la succession. Appel fut interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis et ce tribunal, nous l'avons déjà dit, vient de rendre un arrêt qui casse le jugement de la Cour inférieure. Le droit des villes de la Nile-Orléans et de Baltimore, auxquelles le testateur a légué la presque totalité de ses biens, est donc reconnu d'une manière définitive. Voici l'analyse de la dernière partie du remarquable jugement de la Cour Suprême. Nous empruntons la traduction de nos confrères du *Courrier*:

Le testament dans toutes ses dispositions indique clairement que les deux villes sont l'objet particulier de l'intérêt du testateur, et les pauvres de ces mêmes villes, les sujets de sa bienfaisance. Le testament désigne les deux villes par leur titre d'incorporation.

Cette question est suivie d'une série de citations, de précédents et de décisions, tant anciennes que modernes, et elle est soutenue par la Cour.

La Cour procède ensuite à l'examen de la validité du legs fait aux deux villes en relation avec les conditions, et le maintient.

La question suivante est de savoir si le testateur pourrait spécialiser l'usage et la destination de son legs. Cette question fait également l'objet de nombreuses autorités citées, et la cour est d'opinion que le testateur pouvait le faire, et que cette destination avait pour but des objets compris dans le cercle des pouvoirs et des devoirs des corporations légataires est valide.

La cour procède ensuite à examiner la question de savoir si les conditions attachées à ce legs, c'est-à-dire la prohibition d'aliéner ou de diviser les propriétés de la succession, ou de séparer dans son administration les intérêts des deux villes, leur surveillance et leur contrôle, ou de s'écarter des plans du testateur infirme la donation.

Ces points sont examinés en détail et décidés en faveur des légataires.

La Cour ajoute ensuite:

Nous avons jusqu'à présent considéré les deux villes comme occupant la même position, et n'avons envisagé la question que relativement à la ville de la Nouvelle-Orléans seule.

La ville de Baltimore est légalement incorporée, et investie des pouvoirs généralement accordés aux villes populeuses. La législature du Maryland en 1825 autorise la ville à établir des écoles publiques et à percevoir des taxes pour leur entretien, et en 1842 la corporation fut autorisée à recevoir à titre fiduciaire et à administrer pour les objets spécifiés, toute propriété qui pourrait lui être transférée par donation ou testament pour tout objet compris dans l'énumération de ces pouvoirs d'incorporation municipale, ou pour l'usage des indigents et des pauvres ou pour toute fondation ayant pour but l'éducation générale, ou une œuvre de charité quelconque dans l'étendue de ses limites. La capacité légale de cette ville est semblable par conséquent à celle de la Nouvelle-Orléans. Les lois de la Louisiane établissent elles une distinction? Suivent des citations qui prouvent que les principes ci-dessus énumérés ont été admis à la Louisiane.

La Cour conclut ainsi qu'il suit:

Il n'est pas à notre connaissance que les Cours du Maryland se soient écartées de ces principes, et nous ne doutons pas que les corporations de l'Etat de la Louisiane pourraient recevoir dans l'Etat du Maryland et de la même manière que les corporations de ce dernier Etat.

Il nous reste à considérer la question de savoir si la destination du legs à des usages publics dans la ville de Baltimore affecte la validité de la donation. Toutes les propriétés d'une corporation comme Baltimore sont possédées pour l'usage du public, et lorsque l'on confère à cette corporation ce qu'on lui reconnaît la capacité de posséder des propriétés, il doit être adjugé que le destinataire est conforme [illegible] et nous ne pouvons pas comprendre pour quelle raison une destination spéciale affecterait la donation si elle est comprise dans les attributions générales de la corporation, il n'y a rien dans la nature des destinations spéciales indiquées par le testament qui puisse dépouiller ce legs de la protection de la loi.

Nous ne pouvons non plus admettre que ces destinations spéciales étant en partie étrangères à l'Etat de la Louisiane affectent la validité du testament. Il est bien établi que lorsqu'une propriété est transférée avec une destination dont la réalisation serait permise si elle devait se faire dans la propriété est située, cette destination doit être considérée comme aussi bien permise autre part, à moins d'une prohibition expresse. (Autorités citées à l'appui.)

Nous ne trouvons dans le Code de la Louisiane rien qui indique dans la législation de cet Etat l'existence d'un esprit moins étendu et moins libéral, et nous ne présumerons pas qu'une restriction existe lorsqu'elle n'est pas déclarée. Nous sommes d'opinion que les destinations spéciales pour lesquelles le testateur a transféré sa propriété à la ville de Baltimore, sont approuvées également par la législation du Maryland et de la Louisiane, et qu'on peut en réclamer l'exécution devant les tribunaux des deux Etats.

Nous avons considéré le legs sans avoir égard aux annuités à payer. Sur ce point nous n'avons à décider qu'une seule question; les héritiers du sang sont-ils intéressés à contester leur validité?

Les annuités créées pour l'établissement d'un asyle pour les pauvres et d'une école d'agriculture sur la validité desquelles il existe de graves doutes, sont des charges attachées au legs fait aux deux villes. Si les intentions du testateur ne peuvent être légalement remplies à cet égard, la charge sera considérée comme nulle sans aucunement affecter le legs.

Nous n'exprimerons pas d'opinion relativement à ces annuités, laissant aux tribunaux qui auront à en connaître sur la demande des intéressés, à en décider la validité.

Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'examiner les diverses questions qui paraissent au dossier de manière à affranchir les intérêts importants qu'elles touchent de tout embarras et de toute discussion future. Dans notre opinion, la nullité du legs fait aux villes n'aurait aucunement bénéficié aux intimés à l'appel, car dans ce cas la substitution en faveur des Etats du Maryland et de la Louisiane aurait eu lieu.

En concluant, nous devons reconnaître combien nous ont été utiles les savantes argumentations déroulées devant nous, et le raisonnement profond de la Cour Suprême de la Louisiane dans l'opinion de laquelle nous avons concouru.

Il est en conséquence ordonné et adjugé que le décret de la Cour de Circuit soit renversé et que l'affaire lui soit renvoyée avec instructions de mettre la pétition des demandeurs hors de cause avec dépens.

SINISTRE.—La goëlette *Flying Cloud*, capitaine James H. Coombes, partie de Baltimore le 19 du mois dernier pour Charleston, s'est perdue le 3 de ce mois sur la barre d'Ocracock. L'équipage s'est sauvé.

SÉNATEUR DE L'OHIO.—M. George E. Pugh élu sénateur au Congrès des Etats-Unis par la législature de l'Ohio, s'est prononcé en faveur de l'abrogation du compromis du Missouri. M. Pugh est, dit-on, un homme d'un talent supérieur; il a été élu à une forte majorité.

MORT D'UN MILLIONNAIRE.—M. Jacob Albert, de Baltimore, est mort le 6 de ce mois à l'âge de 70 ans. Il laisse une fortune évaluée à plus de deux millions de piastres.

MME BRITT.—Cette dame, venue expressément de St-Louis pour prêcher parmi nous la nouvelle doctrine spirituelle, a déjà donné deux lectures dans la salle de l'Institut des Artisans et doit en donner une troisième vendredi. Elle assure que ce sont les esprits qui parlent par sa bouche et que, tant que dure son extase, elle reste étrangère aux communications dont elle est toujours l'organe involontaire. Des mouvements nerveux et spasmodiques signalent la prise de possession par les esprits; les mêmes symptômes se manifestent lorsqu'ils la quittent et qu'elle rentre dans l'état normal.

Mme Britt parle avec une grande facilité, et les doctrines que prêchent par sa bouche les âmes immortelles dépouillées de leur enveloppe terrestre sont celles du *Spiritual Telegraph*, du juge Edmonds et des autres spiritualistes d'Europe et d'Amérique.

Dans quelques mots d'explication prononcés par Mme Britt après sa lecture, elle a déclaré qu'en venant à la Nile-Orléans elle avait obéi à un ordre des esprits, qu'ils ne pouvaient la diriger que dans le droit sentier, et qu'elle ignorait encore où ils lui commanderaient d'aller lorsque sa mission serait terminée à la Nile-Orléans. Les esprits occupent diverses sphères, [illegible] chaque esprit de sphère différente qui s'empare de sa personne, elle devient immobile et glacée et on peut la croire morte. Ce sont les esprits qui lui ont indiqué le bateau à bord duquel elle devait venir à la Nile-Orléans, et le matin même [illegible] elle a donné sa première lecture ils lui avaient ordonné de ne prendre aucune [illegible].

Voilà les détails que Mme Britt a donnés à l'auditoire. Quelle que soit la doctrine que l'on professe sur la doctrine dont elle s'est constituée l'apôtre, cette dame nous a paru sincère. Ceux qui n'ont point assisté à des séances spiritualistes, les lectures de Mechanics' Hall offriront un certain intérêt.

**CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.**

Messieurs les rédacteurs de l'*Abeille*,

Mexico, 4 mars 1854.

Messieurs,

Les journaux du gouvernement, après avoir démenti avec impudence la rébellion du général Alvarez, en conviennent aujourd'hui avec colère. Ces gens-là ne savent garder de mesure ni dans le blâme ni dans la flatterie. Il y a quinze jours encore, Alvarez était officiellement un grand général, un héros de l'Indépendance, un loyal Santaniste, un chevalier sans tâche de l'ordre de Guadalupe; aujourd'hui c'est Alvarez le nègre, Alvarez le bandit, Alvarez l'assassin, le lâche qui a refusé de charger à *Molinos del Rey*, le tigre, la panthère, (je n'ajoute rien, je ne fais que copier les belles choses des gazettes officielles.) Vous sentez bien que l'Alvarez ne reste pas en arrière; elle a parlé, la panthère; Santa Anna est un révolutionnaire, un assassin, un voleur public, un traître, un mulâtre, un monstre qui aspire à la monarchie! Voilà les déclarations de guerre qu'ont échangées ces Messieurs. Le malheur est qu'il y a beaucoup trop de vérité au fond de cet échange de notes peu diplomatiques. Qui l'emportera? Je ne sais et peu importe: quand Othon et Vitellius en viennent aux mains il est permis de tout craindre et de ne rien désirer. Pardon, Histoire romaine, je vous ai insultée! Le monde est condamné à de telles parodies qu'on ne peut que rire là où Tacite s'est indigné. En attendant qu'on se batte ou plutôt qu'on ne se batte pas (c'est ici la manière de faire la guerre), Alvarez a mis en campagne tous ses monstres de *pintos* et Santa Anna fait marcher contre lui onze mille uniformes ornés de leurs pompons et de leur musique militaire. Le bruit s'était répandu que le 11e de ligne et le régiment d'Oajaca avaient été écharpés à leur entrée sur le territoire de la Panthère; mais on ne peut rien affirmer; tout ce que je puis vous assurer c'est que la désertion a plus éclairci les rangs des Santanistes que ne pourrait le faire une bataille acharnée; un tiers des hommes a déserté. Un de mes amis Mexicains me disait à propos de cette grande querelle: « Voici ce qui arrivera—on fera prisonniers de part et d'autre 3 ou 400 shakos, 2000 fusils, 2000 guitares, tous les canons (les canons ne pouvant courir sont toujours fait prisonniers)—et puis on traitera, on déclarera par protocole qu'Alvarez n'est pas si noir qu'on a l'air et que c'est une tête chaude qui a du bon en lui, que Santa Anna est le plus grand capitaine du 19e siècle, on s'embrassera et l'âge d'or sera chanté dans toutes les gazettes officielles. Je ne suis pas de l'avis de mon ami. Il me semble que cette rébellion n'est que le commencement d'un *pronunciamento* général. Le mécontentement est par tout, les impôts écrasent tout, découragent tout. Les Indiens, qui ne soucient fort peu de qui les porteront le bât, sont pourtant exaspérés par les levées violentes pratiquées dans les campagnes et surtout par les vexations et les énormités des droits d'octroi. Tout souffre, et quelque patient que soit un peuple, quand il aperçoit de la stupidité et de la peur dans ceux qui l'oppriment, il ne faut qu'une légère impulsion pour l'ébranler. Il y a ici une certaine marée sourde qui ne présage rien de bon pour Santa Anna.

Savez vous ce que font les ministres? Ils font un code par mois, ils désorganisent tout ce qui avait encore un reste d'organisation dans ce malheureux pays. Ils copient chaque jour 30 ou 40 feuilles du Code français et des Décisions du conseil d'Etat, puis ils assaisonnent ces plagiats de quelques bonnes bêtises de leur cru.—Nous nous berçions de l'espoir qu'une fois les Congrès abolis, on nous ferait grâce de cette manie de Solonisme, et qu'on laisserait les choses prendre leur niveau et chercher leur issue; mais nous avions compté sans cet admirable M. Bonilla, sans ce saint homme de M. Lares. Pauvre France dont ils pillent les lois! J'ai eu autrefois un ami, fort beau garçon d'ailleurs, mais très pointilleux, qui chercha une querelle d'allemand à un monsieur fort laid qui, par hasard ou par imitation, se trouvait habillé comme lui et sur la même coupe. N'y aurait-il pas en ceci un *casus belli* aussi?

Les alarmes et la peur du gouvernement se manifestent par une recrudescence de persécutions. MM. Luis de la Rosa, Muñoz Ledo, Ortega, Buenrostro et d'autres personnages influents du parti modéré, ont été bannis ces jours passés. M. Luis de la Rosa, homme malade et timide et deux autres de ses amis politiques ont été exilés au Yucatan; c'est la Cayenne du Mexique. M. Haro y Tamariz, le premier ministre des finances du dictateur très serein, a été mandé au palais hier matin, et le bruit court qu'il doit être chassé de la République. La cause de sa disgrâce est la défection de son ami et de sa créature Comonfort, gouverneur d'Acapulco, qui vient de reconnaître Alvarez et a reçu de lui le titre de gouverneur-général de la côte du Sud. L'on craint que si Alvarez est serré de trop près il n'appelle à son secours les flibustiers de Californie, qui ne se feraient pas trop prier pour se mettre en campagne. Mazatlan est suspect et les journaux ministériels accusent les négociants de ce port d'être de complicité avec les pirates. Nous devons nous attendre à tout et l'on nous annoncera peut-être certain matin que Sinaloa et Sonora méconnaissent le gouvernement central.

M. Atocha est arrivé de la Nile-Orléans par le steamer *Texas*, il a, dit-on, mené à bout sa petite négociation, et les scrupules du cabinet de Washington seront apaisés. J'ai entendu dire que la modification proposée par M. Pierce n'était rien moins que la vente de la Basse Californie et d'une partie de Sonora, mais à quoi bon vous entretenir de cela? Vous devez à l'heure qu'il est en savoir plus long que moi sur ce chapitre. Quoiqu'il en soit, Santa Anna a besoin d'argent et si on lui tient la dragée haute, on en aura bon marché.

Z.

LA NAVIGATION A VAPEUR AUX ETATS-UNIS.—La longue côte maritime qui s'étend du Maine au Texas, l'immense surface des grands lacs situés au nord de l'Union et les parcours majestueux des fleuves américains devaient contribuer à développer rapidement aux Etats-Unis la navigation intérieure. Le Mississipi seul avec ses nombreux affluents et leurs nombreuses ramifications offre une longueur de 52,000 milles, dont 20,000 sont parfaitement navigables. Toutes ces eaux, naguère solitaires, sont aujourd'hui sillonnées par de magnifiques pyroscaphes. Aussi voyons-nous, dans un rapport des inspecteurs de la navigation à vapeur, que le nombre des bateaux à vapeur inspectés dans l'Union s'élève à 832, dont 20 à Boston, 145 à New York, 36 à Philadelphie, 34 à Baltimore, 8 à Norfolk, 18 à Charleston, 8 à Savannah, 87 à la Nouvelle-Orléans, 24 à la Mobile, 4 à Galveston, 83 à St-Louis, 72 à Louisville, 81 à Cincinnati, 24 à Wheeling et 83 à Pittsburg. Le total des pilotes de steamer, est de 2,023; celui des mécaniciens, de 2,448. Le chiffre du tonnage de tous ces bateaux s'élève à 317,968 tonneaux, dont 8,563 pour Boston, 52,229 pour New-York, 14,560 pour Philadelphie, 13,112 pour Baltimore, 26,100 pour la Nouvelle Orléans, 27,712 pour St-Louis, 19,778 pour Louisville, 18,392 pour Pittsburg et 22,003 pour Cincinnati.

Mais c'est surtout la jeune navigation à vapeur des grands lacs qui a le droit de nous intéresser. Il a est, en effet, écoulé bien peu d'années depuis que la hache a commencé à éclaircir les forêts qui bordaient l'Erié et le Michigan. D'après le rapport, cependant, le chiffre des bateaux à vapeur inspectés aux ports de Detroit, Chicago, Buffalo, Cleveland, Oswego et Burlington, est de 198, ayant un personnel de 261 pilotes et 241 mécaniciens patentés et formant un tonnage de 78,509 tonneaux.

# FEUILLETON.

## LA FAMILLE JOUFFROY.

### XVI.

Madame de Villetaneuse vint bientôt rejoindre la comtesse, qui l'attendait dans un boudoir, voisin de la chambre à coucher. Aurélie, d'abord calme et digne, dit froidement à son mari:

—Vous désirez me parler?

—Oui, ma chère amie; je viens vous prier de vouloir bien signer ces quelques papiers d'affaires.—Et il les lui montra.—Je viens en outre vous adresser un reproche, un grave reproche.

—A moi? répondit Aurélie avec stupeur,—à moi, un grave reproche?

—Hé! sans doute, à vous.—Puis, prenant un air sévère.—Comment se fait-il, madame, que je sois obligé de vous dire.... car enfin un tel oubli de votre part est impardonnable.... Oui, comment se fait-il que je sois obligé de vous dire que vos boucles d'oreilles en diamans ne sont aucunement en rapport avec la richesse de votre parure! aussi, madame, ajouta le comte en souriant et fouillant à sa poche, dont il tira un petit écrin,—outre, revolte de ce complet oubli de vos devoirs de femme élégante, je viens vous les rappeler en vous apportant cette paire de boucles d'oreilles.

—Vous êtes trop généreux, vraiment,—répondit Aurélie avec une amertume contenue en songeant à l'aventure du passage Cendrier,—vous me comblez.

—Ne parlons plus de cela. Veuillez, je vous prie, ma chère amie, signer ces papiers.... le clerc de mon notaire les attend.... il s'agit d'un placement très avantageux, et, si voulez, je vous expliquerai....

—C'est inutile, monsieur, donnez moi ces papiers,—répondit Aurélie avec distraction et absorbée qu'elle était par mille pensées diverses; puis s'approchant de sa table à écrire,—Où faut-il signer?

—Il faut, ma chère amie, d'abord écrire ici: *Approuvé l'écriture ci-dessus*.... Bien, voilà qui est fait.... Maintenant, votre signature au bas de ces mots.... signez encore ici.... et là encore.... A merveille,—dit le comte en remettant les papiers dans sa poche,—mille grâces....

—Est-ce tout, monsieur?

—Oui, ma chère.... Ah! j'oubliais; j'aurai à vous présenter ce soir une personne qui.... mais remarquant la pâleur d'Aurélie, il s'interrompit et ajouta:—Mais qu'avez vous donc?... vous semblez préoccupée, soucieuse!

—Préoccupée, peut-être.... mais soucieuse, non, Dieu merci!

—Je vous assure que vous avez l'air fort soucieux.

La comtesse, en proie à une agitation violente, d'abord contenue, ne put dominer plus longtemps ses ressentiments, et, après un moment de silence, reprit brusquement, d'une voix altérée:

—Monsieur, savez-vous où est situé le passage Cendrier?

—Le passage Cendrier?

—Oui.

—Voilà, ma chère, une question topographique singulièrement inattendue.

—Inattendue, je le crois; enfin, faites-moi la grâce de me répondre.

—Le caprice est bizarre; mais, soit, voyons, il me semble que le passage Cendrier doit être quelque part, vers le boulevard des Capucines, et, si je ne me trompe, c'est un affreux passage.

—Affreux! peut-être; mais il n'est pas tel sans doute à vos yeux, monsieur: vous devez le trouver charmant, grâce aux souvenirs qu'il vous rappelle.

—Ce passage me rappelle, dites-vous, des souvenirs!

—Et des plus récens; vous êtes allé ce matin encore dans ce passage si affreux!

—Ah bah!

—Vous êtes entré dans la maison qui porte le nº 7.

—Vraiment!

—Et madame Bayeul est bientôt venue vous rejoindre dans cette maison...... Osez le nier, monsieur.... osez-le!

—Nier quoi, ma chère?

—Votre rendez-vous avec cette femme! Ne dites pas non, je l'ai vue! elle avait un chapeau blanc et un châle orange!

—Un chapeau blanc! un châle orange! voilà qui me paraît fort circonstancié.

—Ainsi, monsieur, vous avouez...... vous avouez!

—Vous me paraissez si convaincue, ma chère, qu'il serait de mauvais goût de contrarier votre certitude; et puisque vous tenez particulièrement à croire que....

—Monsieur!

—Je vous en prie, calmez-vous.

—Je suis très calme, vous le voyez!

—Pas tout à fait calme, mais beaucoup plus calme que je ne devais m'y attendre. Vous avez débuté par l'ironie, non par la colère ou par les larmes; cela prouve du sang-froid, du dédain, une sorte d'indifférence de la chose. Or, cette indifférence est du meilleur augure pour notre repos et notre bonheur à tous deux; décidément, ma chère Aurélie, vous êtes une femme d'esprit, de tact, de bon sens! Vive Dieu! nous sommes faits pour nous entendre! Il n'y aura pas maintenant d'existence comparable à la nôtre. Nous nous comprendrons à demi-mot, nous serons réciproquement indulgens. Tenez, vous êtes un sage!

—Monsieur.... vous me méprisez donc bien?

—Moi! vous mépriser! Vous me dites cela tout justement au moment où je vous admire.

—Soyez sincère, vous ne m'avez jamais aimée!

—D'abord, ma chère, qu'est-ce que l'amour?

Mais c'est.... c'est....

—Allons, j'écoute, c'est....

—C'est le sentiment que malheureusement j'éprouvais pour vous, monsieur.

—Et vous ne l'éprouvez plus?

—Vous osez me le demander!

—Ah! si je pouvais vous croire!

—Monsieur!....

—Eh sans doute! si vous ne m'aimiez plus nous n'aurions alors rien à envier aux plus heureux de ce monde; gais, contens, placides, confians l'un envers l'autre, jamais jaloux ni chagrins, jamais soupçonneux ni soupçonnés, toujours pardonnant ou pardonnés, vivant en bons amis, nos belles années s'écouleraient dans les plaisirs sans contrainte, sans recourir à la ruse, à la feinte, au mensonge! Enfin, l'âge venant, le souvenir de notre bon temps charmerait notre vieillesse. Que de joyeuses histoires à nous raconter en tisonnant! Ah! ma chère Aurélie, si vous le vouliez, quels charmans camarades de plaisir nous serions!

—Camarades de plaisir, et complices d'ignominie, n'est-ce pas, monsieur?

—Vous êtes un enfant, vous réfléchirez; votre calme de tout à l'heure, en me parlant du passage Cendrier, est pour moi, je vous le répète, d'un excellent augure. Ah çà! vous serez belle, ce soir! que dis-je, belle! belle, c'est tout simple, mais éblouissante, n'est-ce pas!

—Non! jamais homme si pervers, n'a dégradé qu'il soit, n'a tenu pareil langage à une femme de dix-neuf ans.... à une femme qui ne lui a pas donné le droit de douter d'elle! Mon Dieu! mon Dieu!

—Qu'avez-vous donc?

—Oser me proposer un marché infâme! oser me dire: Ayez vos amours, j'aurai les miens; puis, l'âge venu, tous deux vieillis dans le vice, nous parlerons du bon temps....

—Ecoutez-moi.... je....

—Un homme trompe sa femme, c'est odieux!—s'écria douloureusement Aurélie;—mais enfin, en outrageant sa femme, cet homme la respecte ordinairement encore assez pour lui dire: Madame, prenez garde.... mon infidélité ne justifierait pas la vôtre! l'honneur vous ordonne de répondre à mon outrage par une conduite irréprochable.

—Quoi! l'absurde, la féroce égoïsme de ces stupides et jaloux butors ne vous révolte pas, ma pauvre Aurélie? Quoi! traitant de crime abominable les doux méfaits qu'ils commettent à la journée, ils disent à leur femme....

—Ils disent à leur femme: Je suis un misérable; mais votre honneur vous défend de m'imiter! Vous, monsieur, vous me dites: Je suis un misérable! Allons, ma chère, imitez-moi; montrez-vous encore plus misérable que moi.... vous boirez le calice de la honte jusqu'à la lie, car le monde est sans pitié pour les fautes de l'épouse! Mon Dieu!—ajouta la comtesse, et ses sanglots éclatèrent,—on se résigne à n'être plus aimée, à être dédaignée, sacrifiée, mais l'on ne se résigne pas à une pareille insulte!

Madame Jouffroy entra dans le boudoir au moment où la comtesse fondait en larmes.

### XVII.

Madame Jouffroy, depuis le mariage de sa fille, la voyait pleurer pour la première fois; elle fut surtout frappée de la pâleur et de la douloureuse altération des traits d'Aurélie. La mère la moins clairvoyante eût deviné qu'il s'agissait, non pas d'une légère discussion de ménage, mais d'un dissentiment grave et pénible: aussi madame Jouffroy, courant vers sa fille, s'écria en jetant au comte un regard menaçant:

—Pourquoi Aurélie pleure-t-elle? — Puis embrassant celle-ci avec effusion, elle reprit d'une voix remplie d'angoisse:—Mon enfant, je t'en conjure, dis-moi ce que tu as..... Ta pauvre figure est toute bouleversée, tu n'es pas reconnaissable.

—Je n'ai rien, maman.

—Tu n'as rien! et tes joues ruisselant de larmes, tu es pâle comme une morte, tu es oppressée à étouffer, tes mains tremblent, tu frissonnes .... et tu dis que tu n'as rien!

Puis se retournant impétueusement vers le comte:

—Mon gendre, qu'est-ce que cela signifie?

—Cela signifie, ma chère belle-mère, que notre Aurélie est une enfant.

—Il ne s'agit pas de cela. Pourquoi la faites-vous pleurer? Pourquoi la mettez-vous dans un état pareil? Est-ce que vous croyez que je vous ai donné ma fille pour que vous la rendiez malheureuse?

—Maman, je t'en prie, calme-toi. Monsieur a raison,—reprit la comtesse avec une amertume navrante,—j'ai eu tort de pleurer pour peu de chose.—je suis une enfant.

—Tu appelles ton mari *monsieur*, ton pauvre sourire me fait venir les larmes aux yeux.... Je te dis, moi, qu'il s'est passé entre vous quelque chose de terrible. Jour de Dieu! je saurai....

—De grâce, chère belle-mère, calmez-vous. Il n'est pas besoin de dire.... Si je savais.... Vous vivez avec nous, vous savez par vous-même si ma femme est malheureuse.

—Il y a commencement à tout.

—Avez vous quelque chose à me reprocher.

—Vous êtes toujours dehors, vous ne sortez quasi jamais avec ma fille.

—De ceci s'est-elle plainte jusqu'ici? à son point elle?

—Elle ne se plaint jamais, parce qu'elle est l'agneau du bon Dieu. Mais puisque l'occasion se présente, et que je trouve Aurélie en larmes et dans un état à faire pitié, je vous dirai ce que j'ai depuis longtemps sur le cœur. Entendez-vous, monsieur mon gendre? L'on ne se marie pas pour vivre de son côté, à sa guise, et rentrer toutes les nuits à je ne sais quelle heure. Sans son père et moi, ma fille serait toujours seule à la maison. Je suis sûre que cet isolement est une des causes de son chagrin. Elle se sera revoltée à la fin, et vous lui aurez dit des duretés. N'est-ce pas que c'est ça, ma pauvre chérie?

—Maman, je t'en prie.... ne....

—C'est indigne à vous, mon gendre.... vous êtes un monstre!

—Ma chère belle-mère...... vous êtes un peu vive, je me permettrai de vous faire observer que vous avez traîtreusement de monstre sans trop savoir pourquoi.

—Tenez, vous me faites bouillir le sang dans les veines avec votre sang-froid gouailleur!

—Ma mère, je t'en supplie....

—Laisse moi faire, ma pauvre chérie, tu n'as pas plus de défense qu'un mouton, mais moi, Dieu merci, j'ai bec et ongles, je ne reculerai pas devant ton mari, et s'il veut commencer à te tourmenter, qu'il prenne garde à lui!

—Encore une fois, madame, quelle est la cause de ce grand courroux? Pourquoi cet éclat soudain?

—Comment, pourquoi? Est-ce que vous vous moquez du monde? Je trouve ma fille en larmes et toute bouleversée; ce n'est point assez, peut être! Ne croyez pas, voyez vous, m'imposer par votre flegme impertinent.

—Madame.... ces expressions....

—Hé bien! quoi donc, monsieur!.... je vais peut être prendre des mitaines pour vous parler!

—Des mitaines.... je n'en exige point, mais j'ai le droit d'attendre de vous, madame, que vous me parliez poliment....

—Vous allez voir qu'à mon âge et devant ma fille, je vais recevoir des leçons d'un blanc-bec comme vous!

—Ma mère! ma mère!

—Laisse moi donc tranquille! ne t'en mêle point!—s'écria madame Jouffroy, complètement exaspérée par le froid persiflage du comte.—Je saurai le faire marcher au pas, moi.... cet insolent-là!

—Ma chère belle mère, il m'en coûte de vous prier de remarquer que votre prétention de faire marcher les gens au pas pourrait justifier la ressemblance que les méchans veulent, à tort, à grand tort, trouver absolument entre vous.... et un tambour major....

—Vous êtes un manant!

—Monsieur.... ah! monsieur.... insulter ma mère!

—Hé bien! hé bien! qu'est-ce qu'il y a? on se chamaille donc?—dit la voix nasillarde du marquis entrant en ce moment dans le boudoir avec M. Jouffroy.

(*A continuer.*) EUGÈNE SUE.


Le Dr Wm H. FARROW, médecin distingué du comté Worcester, Etat du Maryland, écrit qu'il a employé le *Cherry anodin expectorant de Stabler*, le *sirop contre la diarrhée et que ces remèdes ont fait disparaître les maladies* que l'inventeur s'engage à guérir. « C'est, ajoute-t-il, un excellent mélange de quelques-unes de nos meilleures plantes, et je crois devoir les recommander surtout aux médecins de campagne où les mauvais médicaments ont de grands obstacles au succès du docteur. » Employés le Cherry Anodin contre la toux et le sirop contre la diarrhée; ne permettez pas au mal de faire des progrès. Toutes les familles devraient les avoir chez elles, afin d'en faire usage dès que les circonstances l'exigent—Voir l'annonce publiée dans une autre colonne et les pamphlets qu'on peut obtenir gratis chez les agents. Prix: 50 cts seulement la bouteille ou six bouteilles pour $2.50. 23fév—4sem—1fpsem.

**DECOUVERTE IMPORTANTE**

Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nile-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de

**Amer de Mortimore pour la purification du sang.**

Cette agréable liqueur, qui donne une si bonne haleine et contribue si étonnamment à faire renaître les forces peut être achetée chez nous, en n'importe quelle quantité, en gros ou en détail.

Toutes les dames, les messieurs et toutes les familles de notre ville devraient l'employer.

Voyez chercher une circulaire.

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangements avec les propriétaires, nous aurons toujours un fort approvisionnement de cette liqueur et pourrons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par grosse ou par douzaine, aux plus bas prix de la vente en gros.

Plus de 1,000 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles seraient étonnées de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
5déc—6m No 151, rue de Chartres, Nile-Orléans

**LES MEDECINES GRAEFENBERG.**
**LES MEDECINES GRAEFENBERG.**
**LES MEDECINES GRAEFENBERG**
*LES MEDECINES GRAEFENBERG*
**LES MEDECINES GRAEFENBERG**
*MEDECINES GRAEFENBERG.*

LES MEDECINES GRAEFENBERG sont recommandées partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les recommandent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer gratis, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 25jan—1an


AVIS.—Les créanciers d'ANTOINE MERALLE sont priés de présenter leurs titres de créance, dans les trois jours qui suivront cet avis, à M. J. P. Martin, syndic des dits créanciers, rue de la Bourse, no 47. 7 mars

**MASS MEETING**

Afin d'assurer la réforme dans les affaires municipales ainsi que la direction économique et complète du gouvernement de la ville, conformément au vœu général, les soussignés convoquent une *CONVENTION DE LA VILLE* et invitent le public à se réunir sur la PLACE LAFAYETTE, JEUDI, 16 mars, à 5 heures du soir, pour désigner, SANS DISTINCTION DE PARTI, quelques uns de nos citoyens les plus honorables et les plus capables comme candidats aux différentes fonctions municipales.

J L Carman, Parmele & Brother, Forman, Latting & Co, Thos S Elder & Co, Graham & Buckingham, James Rose, Belknap & Lowber, Jno O Woodruff & Co, David Hadden, Wm L Hazard, Martin, Owen & Co, Whitehead & Chambers, S L & E L Levy, Jno A Dougherty, H S Goodrich, James Connolly, John Pelhouse, W H Stone, Joseph Littlejohn, M Walton, John Eason, Jas Speake, John M Hall, W J Pattison, John Kemp Jr, C M Waterman, G N Morrison, W & Stakhouse, Ferguson & O'Dowd, Thos M Dykers, G W Shaw, Bernard Meglone, J Danlevie, Bernard Cohen, W A Violett & Co, W C Black, F F Folger & Co, Wm H Anderson, John A Roberts, Littlejohn Morcom & Co, James M Connell, John Stroud, J M Wisdom, Samuel Bell, G Doane, L H Place, W P Converse, A A Watson, H H Bryan, J T Baldwin, Henry T Sherman, N Brown, Wm Horn, Thomas Thorn, A Applegate, S Morgan, M Davis, R J Robertson, Wm Chapman, Wm J Key, H M Wright, John Gale, Robert Anderson, Geo F Porter, J M Pinnager, J G Gaines, H Judd, Jos E Esler, A F Holmes, J S Whitman, John Gedge, L Levy, R E Redwood, T S Ridgeway, T S Miller, Geo H Gleff, T S Herrman, John T Plackmeier, John Morrice, A Wintercast, Jas M Putnam, T O Sully, L S Smith, P T Phillips, Isaac Thayer, F K Southmayd, A B Clark, A H Conat, Allen Hill, Alfred Kearney, A Delagrave & Co, Mortimer Turner, Jason Neville, John Carroll, J W Ross, F A Lumsden, Elijah Peale, G Frierson, Alex I S [illegible], E McFarland, W T Yeomans, Edward Smith, Artemas Hill, W H Riddell, E F Hyman, T J Montgomery, J O Harris, A H Isaacson, R F Nichols, Tho Garrett, A Hews, George A Peck, R M Graham, W H Cook, T [illegible], Douglas West, John F Watson, John F Caruthers, Thomas Jennings, John A Lane, M Clark, Henry R Yennis, D R Carroll, Robt Conway, Oliver Du Bois, Wm Mish, Chas Hunter, J C McLean, S Consten, N Commandeur, Chas Gardner, Eugène Neville, Wm W Mathews, G W Denton, L A Finney, D O Roelock, H T Lonsdale, Geo C Lawrason, Geo W Hyman, D L Ranlett, W B Cray, O Carey, T Jeff Smith, Thos C Herndon, D Benedict, John D Bein, H Dunn, J Bendon, Benj Florence, A S Buckner, W Williams, J W Longwood, L Crozat, John G McLean, Wm J Logan, Henry Burns, R B C [illegible], John A Caldwell, L E Hume, Benjamin Pegram, J R Crosse, F Rodewald, H M Summers, John M Foster, W W Munson, A Chevalier, A T Randolph, Thomas Adams, Wm M Mitchell, R K Howell, D F Mitchell, James Beggs, J P Phelps, Jas R Peters, John S Geddes, Wm A Beecher, Wm E Clarke, L E Backus, Dennis D Boyle, S Horne, Jno N Hawthorn, A T Pickerell, John Trenbuth, W L Robinson, Benj Orr, T A Bartlette, Francis Kopman, Geo N Triest, Jas S Scott, Conrad Green, J P Todd, A Addison, John Lindo, And Walker, J A Collie, R B Campbell, W H Dameron, J Q A Fellows, HH Booker, Ben A Crane, L B Collins, Dan G Byerly, A Hereri, Enos Hebert, S Jones, D G Duncan, Wm N Crane, E Johnson, S C Manning, Alex Hill, C A Farwell, C S Dugan, G L Jenkins, E B Harris, D H Mars, E Simpson, Alex Marks, G W Shields, Geo W Reynolds, H W Smith, Frank Middleton, D S Farrington, W Davis, Thomas M Dykers, John K Collins, Ed A Hall, John M Perry, H G [illegible], J V Lindsay, Thos F Walker, J O Nixon, C C Lathrop, R L Bruce, J M Felton, Isaac A Smith, C L C Dupuy, O Britton, L F Rogers, C H Allmand, A Whiting, M G Hemmingway, Jno M Colvy, Theo A James, J T Watts, John E Hyde, John A M tchell, Robert John, S Horne, F F Phillips, G A Hammond, Robert Paul, Wm Barnes, O H Burroughs, Alex Farrier, John Dreed, C Roberts, J W Marr, Wm B Ellis, Jas C Wingard, H Dodge, John Badley, W P Sunderland, Z Black, J W Demarest, R M Bradford, Wm C Dallas, H H Hansell, A C Weaver, E W Mason, N D Marvel, R D Quilling, R D Woodruff, W L Jackson, Wm Cooper, Vincent Williams, A Gruser, J S Harvey, Wm J Florsheck, Andrew B Kelly, Green B Davis, J M Hadley, John B Olivier, R R Griggs, C S Hooker, Geo W [illegible], Hiram Harris, W L Allen, W E Muir, A Masterson, H B Smith, P Simons, B Williamson, North Brothers & Co, W E Thompson, E H Wheeler

Ira Smith, Phelps & Bradley, Phil A Shaw, M J Zunts, Haines, Norton & Co, Randolph, Gray & Co, Jas B Walton, Jas H Dudley, S C Smither, Sam Lawton, M D St-Germain, C R Bailey, John P Nelson, John M Gould, Jos C Hill, WH McLean, John S McIntire, Anatole Delery, C H Slocomb, J H Barrett, J J Sherwood, H C Burden, J G Stetson, J A Turnell, W W Thompson, Edward C Hancock, Wm C Tompkins, Stark Day & Stauffer, R Richards, John W Saunders, Eugène C Delery, L E Guyol, James G Gaines, S L Rell, Henry L L Boyle, Wm Macey, Chas C Mcall, A H Way, A P Whale, Theodore J Sayre, Thomas Byrne, H McNeil Vance, Wm Kimball, J M Jenkins, J P Davis, J H Cutter, Daniel Morvion, E E Parker, Alex Sawyett, J N Phelps, Henry Lathrop, A C Hartwell, J M Weymouth, W H Kitchen, Tom Patterson, J Voss Jr, C D Ranney, J M Greenow, R Combs, Wm E Duncan, F Kapman, R Edwin Vall, J J Green, M Grieman, George Woodbery, A Bertel, J N Laroze, Y S Goodman, Joshua Morse, Wm W Herbert, J L Jourdan, J Bonner, John Taylor, John Orbgierich, Henry M Isaacson, Richard C Alden, John Wilhams, Henry Florence, W S Brown, James T Daniel, James Swiler, G W Race, Thomas Hassam, D M Beecher, Wm D Smith, A G Price, J Bassallier, A Milly, J C Ford, W Harting, H L Marshall, John MacLean, Lewis d'Porter, A H Eldridge, R Knight, Wm C Copeland, Wm H Sangster, W R May, Samuel Davis, Augustus Brower, Dr Ulborn, J B Wright, Geo Clark, W H C King, Thos J Steel, Chas G Johnson, R A Brow, J Cavier, Charles Barnes, R O Smith, F Thomas, J Daniel, Wm H Carter, Jas C Whitall, Wm Felton, S Lloyd, W [illegible] Bozant, W W White, John B Leefe, C S Todd, Morrison B Leefe, F Owen, John M Damarest, Geo C Brower, J S Lowel, D S Beaty, D B Stevenson, Horace Harby, John W Blood, John Hammer, Thos W Parker, R C Rerr, A T Bennett, A G Porter, Robert Pattison, George B Clough, George P Cornell, P W Beeney, Edw Thompson, P N Strong, R N Ellis, R S Stuart, Nelson Arnold, S C Durard, Aaron Hart, E Arnold, W Hamer, S A Tracy, Henry Barr, Wm H Baremore, Price, Walsh & Co, Jas W Prosed, C Relton, J A Keton, H L W Phillips, S J Baer, W J Courtney, Francis C Voss, Hubert Walsr, N Taber, C W White, Walsh Marks, E F Herwig, J W Boley, T K Price, J H Palmer, J H Massey, Wm Abernathy, F T Grayson, R W Galbraith, Isaac Bridge, J G Peppard, E S Parks, N N Lafayette, A B James, Louis J Bignon, Robert McKee, J H Whitney, C C Thompson, Wm H Holmes, J McLaurin, M Judson, John M Lee, G Wingfield & Co, Louis Mongeon, Richard Nugent, G Dorsey, Aug S Phelps, Jas Davis, J A Haggerty, John Coleman, Saml Green, Jno D March, J M Rand, Thos Clark, D Buckett, Francis Quarles, John Kenney, C M Hardy, J Creed, C Harrison, Geo Smith, J F McClelland, W H Toler, N Green North, J Bookins, D L Braselman, Geo Palmer, H C Foster, W R Braselman, A B Ward, H M Musser, A M Turner, J R Smith, J D Daniell, A L Phillips, M English, James Moon, Benj F Shields, J W Hopkins, L W Craig, C C Thompson, Wm A Fanshaw, Dan W Smith, Geo J Richards, Jos L Pearce, John R Phillips, Robt F Farmer, Homer Kellogg, Benj Albertson, J E Eckley, A Wareham, A F Gilet, J Gleason, Rufus Waples, R B Johnson, E Stockbridge, E D Bunce, G W Church, D F Mitchell, F M Andrews, G S Annear, Alfred Willis, W Wickware, C W Stewart, D A Harris, T W Anderson, John Parr, L W Chappell, Wm Cirrell, Sam Moore, M G Greenwood & Co, Wm Henderson, H W R [illegible], J B Ritchie, Cass T Estlin, Dr J S M Farland, Moses Eastman, James Prague, A P Sampson, C G Barkley, Wm Bloomfield, Sr, H J Ranney, L M Merrett, D F W [illegible], John H Peyton, K Peyton, Capt J Forsyth, James Stockton, Geo A Sanford, John R Pine, Ridgeway & Stevenson, Chas H Noble, Benj Rodrigues, Thadeus Clark, Capt O A Jenkins, Capt J O [illegible], Jas V Lindsay, Howard Smith, W R Chandler, Thos C Crockill, A P Chamberlin, S E Buford, Wm Rhodes, B C [illegible], David S Willis, T B [illegible], T R Criswell, J L Parker, James S Willis, J W Davis, A G Thayer, Henry Olive

Andrew G Bull, A A Green, John Galpin, J H Wingfield, George Jones, J W Clifford, J H Day, R A Herr, Henry Thornhill, Wm Francis, J B Conner, Robt A Grennan, L L Levy, I N Marks, W I Hodgson, Wm H Slack, J M Wilson, H W W Reynolds, W D Wilson, J Frank Haworth, W H Wheaton, Robert Allen, Samuel McCoy, K Dunbar, A W Hunter, A Converse, T M Converse, Orme Whitney, E Heath, H C Hall, W P Wolf, R M Montgomery, W H Reese, W P Grayson, J Hernandez, Willis Peterson, Robert R Dunnell, J Calunder, Jackson Stringer, M Belly, W P Converse, W A Bartlett, F A Gruenle M D, J S Copes, Geo O Sneer, J P Satterwhite, J J Carson, A D Hall, J C Stevens, Newton Davis, C Parker, B L Clark, Geo Y Bright, Jas H McCormick, John J Burnett, S H Burnett, Chas Borch, John G Walker, C H Horton, E M Stephenson, J D Dameron, Fred N Thayer, D E Breen, Wm J Ahern, Jacob Gould, Jacob Gould Jr, J J Robb, Jacob Everitt, S W Hopkins, Lewis Snapp, O S Lawrence Beach, W A Woods, John Morrell, James Wilson, E W Halsey, Robt Caddie, John V Cunae, J Axt, J I Adams, W C Betterton, A R Ware, Wm H Vredenburg, N E Bailey, Gardner Smith, D I Ricardo, R C Robertson, Newton Jones, Wm Jackson, Alex Webbing, J J Keach, J R Emaster, T B Smith, C Steele, Forrester Delbonde, Jules Dubonde, N the P S Ling, P I Jecen, John Dupoude, A De S Hillman, James Bell, J C Stewart, James W Briscoe, W C Raymond, Jules Polk, W R Doban, Joseph G Ellis, S L McConnico, Lamont D Boyle, Thos Appleton, Wm Cralston, Mark Breden, Jno M Cleland, E B [illegible], Cass Wecker, Corell Hazey, J La Fonie, Geo Keer, Robt Y Black, Geo P Back, W E Dias, R Lloyd, A C Cleaveland, Mark Routh, J W Chapman, J Thompson Jr, A Nelson, E W [illegible], J Herrera, J H Bker, W [illegible], J C Cutter, W H Elane, W N Hood, J G Leeke, J G Rourke, A J Bennett, M N Chew, W Anderson, [illegible], Lewis Ogler, F [illegible] Woolson, J Courverne, J W Mitchell, J S Bradford, J Jerome, J D Connell, Joseph Landa, Dominique Landa, A Amiste, O Parker, F V Ceres, Jasper Bruneau, J W Moor, A Hopkins, Chas W Hopkins, A Dureal, J Dureau, J Dureal, J Dureau, J Durell, A A Michel, C Dejan, Victor Sève, Louis Sève, Jules Sève, Louis Sève, S D McNeil, A B Chaten, Cass L Ulborn, Jas C Winthill, Henry M Jackson, Z J Randolph, S F Lowe, John S Payne, E C Payne, P h Fox, J H Hedges, E Dubo, A Prétas, Manuel & Courtland

Henry Erthe, Alex Patton, D B Moore, A R Sands, W H McLin, C S Parkman, T C Jenkins, J H Whitney, A R Clarke, W H Cornell, John V Cressip, John R Cichrone, E I Montgomery, S A Abbott, W H Johnson, Chas Ferguson, Simeon Vaught, T gilman & Co, C Nichols, W O Key, H D McGinnis, E F Schmidt, R Turnhill, Joseph Wook, J w Eggleston, A D M Cauley, J M Burke, J H Oglesby, M A Pente, S Lovett Waldo, J M Converse, M Miller, Elijah Dunbar, Franklin Merritt, J D Shute, J O Pierson, J E Hyde & Co, Thos G Martin, A Fonda, C J Wheeler & Co, Wm R Adams, Stephen Guy, Thos A McDonald, Thos E Canty, Thos Jeffry, R N Bonbon, M H Woodlere, J G Donald, Horace Darrow, G W H Marr, Wm H Kitchen Jr, T W Walls, W Lee Banks, Silas F Miller, Jerome H Soper, G W Seaborn, H Gillingham, J E Badick, Samson B Ellen, S H Rhodes, Wm Slale, Hiram Wilson, E Ewan, J B Chadduck, Webster Long, Geo F Porter, Edmond French, Theo Price, G M Beauman, Andrew Jones, J A Suarez, G W Jamison, Napoleon Roser, Joseph M Ber, D L Tucker, Robt Johnson, Jas Collins, Jas A Lobdell, Cleveland, Bro & Co, O E Willard, Jas Stul, J J Carson, J W Santon, Oliver Palmer, John B Camden, Fredk Camden, Thos L Emory, Thos Curry, Rufus Dilbeaux, B W Herrick, E I Freret, A Larose, J C Parker Jr, Jules Cassard, Chas T Robinson, R H C Aiden, J Dennlell, A Devall, H C Reynolds, A Colon, C B Ingram, P K Shifford, Jno Jacobs, J B Thompson, J B Townsend, W K Owens, J F Rust, G Aldrie, S P Sodes, A Porcaud, E Dar, A Rainert, A Castello, J B Urban, Jr, J Bengele, Aug Dejan, J H Ashby, F Sancho, J W Hinckley, J Duey, John River, J J Fernandez, A Barroso, C Barria, J B Fatin, Thos Mooney, J B Serapuru, P L W Cloane, Jas Dorr, Lara Tagret, J C Gordy, Geo Legendre, Alex Legendre, Henry Legendre, Francisco Marquez, B Saloy, F Breson, P Devereux, John McLellan, F Drew, Leo Mailot, B F Owen, James W Jones, R B Howard, S E Simpson, G C Michel, Wm H Carter, James Vong, Jas B Porter, S W Dale, M Hays, Jno Price Jr, Francis Mooney, Wm J Austin, D Lewis, Levi Hopkins, Geo Palfrey, A B Griswell, H W Mowitt, P S Madden, A Van Gilder, A W Arrington, R C Armstead, Horace L Marshall, Seaman Field, Geo F Brewster, W H Bowman, P L Taylor, Danl Hokall, Alden W Laughlin, John T Jeter, R W Saunders, Chas L Sullivan, C Caldwell, Ed Fenner Coxe, Joseph Whitmore, J A Lowry, W L Marginner, P Felix Coron, H Watson, Thos F Withers, E A Patterson


**REVALENTA ARABICA,**
De Barry Du Barry & Cie., à Londres.

**Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.**

BONN, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des absorbants.—A la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications, Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de l'urètre, crampes des reins et de la vessie, les hémorrhoïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.

J'ai la conviction que la Révalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques.

Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le gonflement après les repas, le mal de cœur et vomissements pendant la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.

Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. P. DUCONGE, No. 13, *rue Douane.* Et chez Z. GERMAIN, No 137, rue Royale.

N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible. 24 nov—6 m

**AVIS.**

**F. P. DUCONGÉ**

PRÉVIENT ses amis et clients que, par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, rue de Chartres No 39, il s'est fixé au No 13 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée, où il continuera à remplir les ordres qui lui seront adressés, jusqu'au moment où il pourra reprendre son ancien local, maintenant en voie de construction. 18 fév—


**Banque de l'Etat de la Louisiane.**

15 mars 1854.

UNE demande ayant été faite à cette banque pour le renouvellement d'un certificat perdu de cinq actions (No 4173), portant la date du 4 septembre 1852, et émis au nom de Robt. D. Spencer, avis est donné qu'un nouveau certificat sera émis six semaines de cette date, si aucune opposition n'y est faite. RICHARD RELF, caissier.

16 mars—6sifps


**F. FROIDEVAUX,**
49, *rue de Chartres, au-dessous de Barrand.*
**A solder, avant départ, et au comptant**

TOUTES marchandises de printemps consistant en chapeaux façonnés paille et écrin—capotes—rubans taffetas—fleurs fines—blondes françaises et imitation, tulle, crêpe, etc., cols et manches, mouchoirs, peignoirs et jupons brodés riches—mouchoirs batiste uni et à vignettes—mantelets de soie—peignes écaille impératrice et autres—gants et mitaines filets riches—éventails batiste—châles, pointes et voilettes dentelle.
Pointes et voilette dentelle imitation.
Pointe dentelle de laine.
Valenciennes et guipures. 16 mars—15

*MARCHANDISES NOUVELLES.*
**ADOLPHE BLACHE, 69, Royale.**

A reçu une partie de ses marchandises de printemps, comprenant:
Une grande variété de cols, écharpes et cravates,—le dernières nouveautés parisiennes;
Un joli choix de bretelles légères;
Gants en soie et en fil d'Ecosse:
Mitaines en filet, courtes et longues;
Gilets en soie, fil d'Ecosse et coton;
Chaussettes do do do.
Caleçons en toile, &c, &c.
Il attend incessamment un nouvel envoi de belles chemises en toile, et de parfumerie des meilleures maisons de Paris. 16mars

EVENTAILS.
EVENTAILS en nacre et ivoire sculptés:
Do en ivoire rouge,
Do en bois de sandal découpé,
Do batiste imprimée,
Do " brodée,
Do buffle pour deuil,
Do moire, nouveau genre, &c.
Nouvellement importés et en vente chez ADOLPHE BLACHE,
16 mars 69, rue Royale

$25 *piastres de récompense.*
Parti marron de chez le soussigné, dimanche soir le 5 du mois de mars 1854, le griffe WILLIAM, âgé de 18 ans à peu près; sa taille est de cinq pieds dix pouces, ses traits ressemblent plutôt à ceux d'un Européen qu'à ceux d'un homme de sa classe; il a une jolie figure, a l'air éveillé, et fume beaucoup.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le fera emprisonner dans une des prisons de cette ville, ou qui le livrera au soussigné. 15mars—3 THOMAS MURPHY.

GRAND DEPOT DE SANGSUES DE HONGRIE CHEZ M. AUBERT, 170, *rue de Chartres.*—Sangsues en débarquement du navire Brandywine, à vendre aux prix les plus modérés. 1er mars—15f

**A LOUER.**
Une jolie résidence située rue Bienville, 200, entre Bourbon et Dauphine. Possession en sera donnée à la fin du mois. S'adresser sur les lieux. 17fév—


**POUR LA PLACE DE MAIRE.**

Messieurs les Editeurs—Nous vous autorisons à annoncer le Dr DAVID JOHN RO-GERS comme candidat à la place de Maire de la ville-Orléans, aux prochaines élections municipales. LEGION.

**TRESORIER DE LA VILLE.**
**W. H. GARLAND,** titulaire actuel, est candidat à la même place. L'élection aura lieu 27 mars 1854.

**Pour Commissaire des Rues:**
**JAMES JOLLS,**
*(Titulaire actuel, est candidat)*
Election 27 Mars 1854.

**POUR CONTROLEUR DE LA VILLE.**
**O. DE BUYS,** titulaire actuel, est candidat à la même place, L'élection aura lieu le 27 mars.

**Pour Voyer de la ville:**
**LOUIS PILIE,**
Titulaire actuel, est candidat pour la même place. Election, 27 mars.

MM les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. **CLEMENT HAMOS,** titulaire actuel, est candidat à la place de Recorder du Deuxième District. L'élection aura lieu le 27 mars.

**MIGUEL HERNANDEZ Jr.** est candidat à la place de Recorder du Troisième District de la ville de la Nile-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.


Il se fera aujourd'hui, à 10 heures, au magasin de M. B. Valls, importateur, No 73 rue des Magasin, une grande vente à crédit de cigares de choix de la Havane.

**Vente de marchandises sèches.**
L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui, 16 courant, à 10 heures, au magasin-encan de H. Peychaud & Co, No 28, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

**Ventes par Beard & May, en mars.**
18 mars—Vente sans réserve et du consentement des parties, de deux terrains dans la rue Liberté, entre Calliope et Clio.—Vente sans réserve d'un terrain pour 1[illegible], situé dans la rue Erato.—Six terrains faubourg, servant de jardin à l'un desdits de la Lièvre.—Vente positive de propriétés de valeur, à Carrollton et dans les premier et quatrième districts, pour effectuer une liquidation pour cause de départ.
25 mars—Terrain amélioré dans la rue Première, 4me District. Vente positive d'une maison et d'un terrain dans la rue Constance.—Succession de Frederick R. Proctor: propriétés de valeur dans le 4me district.—Succession de Caroline M. Jenks: propriétés dans le 4me District.
29 mars—Succession de Geo. Foulkes, terres et lots sur la rive droite du fleuve Mississipi, et à Tonsburg.

**Ventes en avril, par Beard & May.**
1er avril—Succession de Mme Gustave Sontit, lots de valeur au faubourg Avart, ville de Jefferson.
1er avril—Succession de John Lambert, vente d'esclaves de famille.—Seconde vente annuelle des biens de la succession Avart, pour une répartition entre les héritiers (sans réserve), ces propriétés sont bien situées au faubourg Avart, ville de Jefferson.
4 avril—Succession d'Hypolite Mosey, esclaves de familles, créoles.
5 avril—Succession de W. S. Wilson, ville de Jefferson, terrains vides et d'autres avec bâtisses.
11 avril—Magasins et propriétés de valeur, appartenant à la succession de Judah Touro.
Pour plus amples détails, voir les annonces.

**D. BEAUVALET,** 58, rue de Chartres.
PRÉVIENT les marchands qu'étant obligé de partir pour Paris, il vendra, à commencer du 15 mars jusqu'au 15 avril, à des prix très réduits, les articles suivants: Rubans, fleurs, blondes, tulles, dentelles, voilettes, ombrelles, passementerie, peignes fantaisie, rubans velours, agréments et chapeaux de paille. La balance sera vendue à l'encan le 16 avril.
16 mars—1m D. BEAUVALET.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très réduits les marchandises suivantes qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre: Jaconnets, mousselines et brillantés;
Barège pour robe, bleu et vert;
Coutils fil et coton fil pour pantalons;
Robes organdi, riches à volants;
Do barège, à volants; do do Bayadère;
Mantelets en [illegible], broderies anglaises assorties;
Gants fil, do soie, cravates;
Eventails, do nacre, ombrelles;
Casques de [illegible] pour dames, assortis.
Do peau de Rolle pour hommes et enfants.
Aussi un assortiment d'articles de Paris.
RICHARD, ALDIGE & Co.,
16 mars 25, rue de la Douane

**VOORHIES, GRIGGS & Co,**
No 15 rue Tchoupitoulas,
ONT en magasin et offrent à vendre: CHANDELLES—[illegible] caisses chandelles Etoile de Manning et chandelles blanc de baleine de New Bedford.
JAMBONS—150 tierçons jambons de Stagg & Shay, Davis Jr et Du Pont, Duffield et autres marques.
SAVONS—50 caisses savon No 1, de Bohon, savon [illegible].
FARINE—1200 barils farine des moulins Marine et Auxere.
FROMAGE ET FROMAGE—[illegible] tonneaux et caisses de Goshen.
MORUE—[illegible] caisses de Charlton.
MAQUEREAUX—[illegible] barils de No 2, 3 et 4.
HUILE DE GRAISSE—[illegible] de J H David.
LARD—[illegible] barils et demi de [illegible].
AMIDON—[illegible] caisses de [illegible].
VOORHIES, GRIGGS & Co.
16 mars—10 No 15 rue Tchoupitoulas

A VENDRE en magasin—450 caisses vin rouge divers marques, par X. LAMBERT,
7 mars 107, rue des Magasins

VINS de Bourgogne, en débarquement du navire Owen, venant du Havre:
25 do Beaune, 1ère qualité.
5 do Nuits do.
3 do Macon 1ère do.
10 caisses Chambertin 1846, Romanée Conti, Nuits, Hermitage.
10 caisses Muscat Frontignan, Madère et Malaga, 20 caisses Champagne en paniers et demi-bouteilles, à vendre par MAILLOT & COLARD,
16 mars 134 rue Crossman

CIGARES—1,500,000 cigares de la Havane des marques célèbres suivantes: Nueva Imperial, Modelo, Osito, Rio Hondo, Sencillas, Intimidad, Cabezas, Cabanas Martinez, Flor de Rosa, Habana, &c, &c, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
16 mars 37, rue de la Commune

CAFÉ—500 sacs café de la Havane de premier choix, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
16 mars 37, rue de la Commune

INDIGO—[illegible] surons indigo de Guatemala de première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES
16 mars 37 Commune

PISTOLETS MONTE-CHRISTO, en vente chez ADOLPHE BLACHE,
16mars 69, rue Royale

ESSENCE DE RUSSIE—200 livres essence de [illegible], à vendre par BERNARD TURPIN,
16mars—15 20, Vieille Levée

PORCELAINE—21 caisses porcelaine dorée, à vendre par BERNARD TURPIN,
16mars—15 20, Vieille Levée.

LIVRES EN BLANC—2 caisses livres en blanc, à vendre par BERNARD TURPIN,
16mars—15 20, Vieille Levée.

DAMEJANNES—En débarquement du navire Maria C. Day, du Havre—500 damejeannes de 5 gallons, 100 do do 3 do do, 100 do do 1 do, à vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

SAUCISSONS de Lyon—[illegible] barils saucissons à vendre en débarquement du navire Maria C Day, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

FRUITS au jus—[illegible] caisses fruits au jus assortis, marque Teyssonneau Jeune.
A vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

SARDINES à l'huile—1200 caisses sardines à l'huile de la marque D'Espagne; 2800 demi-boîtes do du Comte & Martin, 500 quarts do do B. Guilloux.
A vendre par NUMA LACOSTE,
16mars 147, rue Royale

VINAIGRE DE VIN BLANC—30 barils vinaigre de vin blanc de O. Men et Frères, à vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

CHAMPAGNE—75 paniers Champagne marque Amazone, en bouteilles et demi bouteilles, 100 do do Comte du Montet, do do, à vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

COGNAC—20 quarts cognac marque E. Granty & Co; 10 do do do E. Sompoy; 16 huitièmes do do do; 15 quarts do do Jean Luc; 20 huitièmes do do do.
A vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

VIN MUSCAT—75 caisses vin Muscat de Lunel & Frontignan; à vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

HUILE D'OLIVE—125 paniers huile 12 bouteilles véritable J. Flagnol; 50 do do 24 1/2 do do.
A vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles vides de 22 onces, 25 demi do do 12 do à vendre par NUMA LACOSTE,
16mars No 147, rue Royale

**JUS DE GROSEILLES.**
RECU par les navires Great Britain et Brandywine, du Havre, 300 litres jus de groseilles framboisées, en vente chez LION & PINSARD,
15mars 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

**RIDEAUX ET STORES.**
RECU par le navire Brandywine, du Havre, un assortiment de rideaux et stores, mousseline brodée pour croisées et fenêtres.
En vente chez LION & PINSARD,
15mars 66 & 68, rue Royale, enc. Bienville

**VALENCIENNES! VALENCIENNES!**
LES soussignés ont en vente un magnifique assortiment de Valenciennes à des prix excessivement réduits. LION & PINSARD,
15mars 66 & 68, rue Royale, enc. Bienville

**BAS! BAS!! BAS!!!**
300 DOUZAINES bas pour dames et fillettes, reçus par le navire Brandywine, du Havre: 200 douzaines de bas blancs coton et fil d'Ecosse, pour dames et demoiselles.
100 douzaines de bas coton blanc pour fillettes.
En vente chez LION & PINSARD,
15mars 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

**CORSETS! CORSETS!!**
LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville, viennent de recevoir 24 douzaines de corsets pour dames, coutil et coutil satin-blanc, 1re qualité, à des prix excessivement bas.
15mars

**HUILE DE COLZA!**
RECU 6 barriques huile de Colza épurée, 1re qualité, pour lampes et quinquets, à vendre par gallon, chez LION & PINSARD,
15mars 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

**BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.**—En magasin un approvisionnement complet des articles ci-dessus, comprenant 2000 caisses de bonnes marchandises de printemps, à vendre par G. W. DUNBAR,
13 mars—v & c 5, rue des Magasins.

**CHAPEAUX D'ETE.**—En débarquement des navires Clifton et Vicksburg, un assortiment complet de chapeaux Leghorn, Panama, chapeaux de paille pour hommes et enfans, ainsi que des chapeaux de Campêche et diverses qualités, à vendre par G. W. DUNBAR,
13 mars—v&c 5, rue des Magasins.

**CHAPEAUX.**—Un assortiment complet de chapeaux de soie en peau de loutre, bonnets de laine, chapeaux souples à large bord, à vendre par G. W. DUNBAR,
13 mars—v&c 5, rue des Magasins.

**G. W. DUNBAR,**
**Marchand en gros de Bottes, Souliers et Brodequins.**
No 5, rue des Magasins, Nile-Orléans.
No 16, rue Elm, Boston.
13 mars

UN instituteur pouvant enseigner les langues française et anglaise trouverait une bonne place pour la campagne, en s'adressant à P. E. WILTZ,
8 mars—6f 131, Passage de la Bourse.

**LA VOGUE**
**Des publications illustrées**
Se maintient.
La maison A. PAYA & Co. vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés 31 jv 56, rue de Chartres.

**MAILLOT & SON,**
*No 134, rue des Magasins,*
**Importeurs de Vins, Eau de vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.**
14 déc—

AMANDES sans coque—150 damejeannes amandes sans coque, en débarquement et à vendre par R. CAHUZAC & Co, 39, Vieille Levée
7 mars

**Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.**
CHARLES BRIGGS, PRÉSIDENT.
ANTOINE CARRIÈRE, Vice Président
H. P. JANVIER, secrétaire
*Bureau de Commissaires.*
Christian Honold, H A Fosdick,
Augustus Reichard, E Ganucheau,
F H Pomeroy, J H Oglesby,
John Thornhill, A Lecourt,
Paulin Martin, W A Violett,
J M Savage, Joseph Lanata,
P J Da Silva, S S Green,
John J Haseman, C Fassy,
H J Vose, J C Shannon,
S Plassan, Edwd Hyman,
M Pilcher, R B Voorhies,
D Fatjo, W C Templeton,
R Brugier, P A Hébrard,
Thos. Mille, John Fox,
Frank Williams, Antonio Costa
P J Michon,
**Capital souscrit..........$300,000**
Cette Compagnie, dont le principe est de remettre aux personnes qui y font assurer leurs propriétés le montant des bénéfices de l'année, est prête à émettre, aux conditions les plus avantageuses, des polices d'assurance contre les risques de la mer, des fleuves et de l'incendie. Le bureau est situé au No 93, RUE DE CAMP. Les personnes qui désirent faire assurer leurs biens, auront en tout temps accès au portefeuille renfermant les billets de souscription. 14 mars

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 11 mars 1854.
LES actionnaires de cette banque sont par les présentes notifiés que le sixième et dernier versement de 25 pour cent de la souscription d'actions au comptant sera dû et payable à la maison de banque, MERCREDI, 15 du courant.
E. ROUSSEAU, Caissier.
13mc—au15

**Réduction du prix du Coke.**
**Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.**
14 mars 1854.
A PARTIR de cette date, le prix du Coke est réduit à 30 cents le baril.
14mars—1m N. O. J. TISDALE, trésorier

500 POUR CENT D'ECONOMIE.
**Plus de Tapis, plus de Nattes et plus de Frotteurs.**
CHROMO DUROPHANE,
Pour la mise en couleur des appartements en toutes nuances—Siccatif brillant
*Séchant en 2 heures.—Dépôt général de la maison Viard, Chimiste et Inventeur,*
**Rue St. Martin, à Paris.**

CE produit qui depuis vingt années en si grand succès en France et à l'étranger, vient enfin de faire son apparition aux Etats-Unis. Nous devons remercier l'inventeur d'avoir eu l'heureuse idée de nommer à la Nouvelle Orléans des agents pour la vente de cette précieuse découverte si indispensable dans ce pays et surtout dans la saison où nous entrons.

Pour éviter toute contrefaçon chaque pot de Chromo Durophane sera goudronné et portera la signature des agents à la Nouvelle Orléans et une étiquette indiquant la manière de s'en servir.

NOTA.—Avec une livre de Chromo Durophane l'on peut mettre une yarde et demie carrée en couleur à deux couches, soit pour une chambrée quatre par huit $1, car le Chromo Durophane ne se vend que 40 cents la livre chez les dépositaires. No. 84, rue de Chartres, à la manufacture de parfumerie chez Poncelet & Bénédick. Des ouvriers habiles sont attachés à l'établissement pour la mise en couleur à raison de 40 cents la yarde. Il est à remarquer que plus les appartements sont lavés, plus l'on voit brillants. Il sera fait un rabais aux personnes qui achèteront en gros le Chromo Durophane.
14 mars—1m

**Seines, Eperviers,**
**Tremailles et Filets de toutes sortes.**
ON trouve à vendre en gros et en détail au magasin du soussigné
**rue de Chartres, 76,**
entre les rues Bienville et Conti,
Un très grand assortiment de Seines de toutes dimensions, en lin, en fil et en coton, ainsi qu'en fil de coton; ces seines ont toutes de très longs sacs et sont à mailles ordinaires, plates et très petites mailles; leur confection ne [illegible] rien à désirer à Messieurs les pêcheurs sur les bords du Lac. Les plus difficiles.

Aussi—Un grand assortiment d'éperviers en 9 1/2 et très fort, petites mailles, trémailles, etc., filets à crabes, lignes et sur montés, de toutes les grandeurs.

On se charge également de la confection de toutes sortes de filets sur demande.
P. LEVERRIER, 76 Chartres,
13 mars entre Bienville et Conti

**Osnaburgs coton.**
EN débarquement du bateau à vapeur Cherokee, 75 balles Osnaburgs, coton de Landrum, à vendre par O. B. GRAHAM,
11mars—1sem 90, rue Gravier.

ON DEMANDE—Une GOELETTE pour [illegible] pour transporter de Barataria, un [illegible] voyages, environ 250 boucauts de [illegible] JEAN Y DE LAGANA,
[illegible] 47 rue Bienville


**LIBRAIRIE.**
**Vor HEBERT & Co.,**
149, rue de Chartres.
**JOURNAUX FRANCAIS.**
AVIS INTERESSANT

aux personnes abonnées et celles qui désireraient le devenir pour l'année **1854.**

NOUS avons l'honneur d'informer nos abonnés et autres que nous avons reçu par le steamer Crescent City des numéros de tous les journaux français, pour janvier inclusivement.

NOTA.—Nous avons fait des arrangements pour l'expédition de ces journaux nous permettant d'affirmer que les retards éprouvés dans ces derniers temps ne peuvent plus se renouveler. Par suite de ces arrangements nous devons les recevoir toujours aussitôt que possible.

Un nouvel envoi est attendu vers la fin de mars.

Il reste à placer, pour l'année courante, une quarantaine d'abonnements à l'ILLUSTRATION Journal Universel.

La Revue des deux Mondes,
Aux musées Parisiennes,
Au Conseiller des Dames,
Au Moniteur des Demoiselles,
A la Sylphide,
Au Moniteur de la Mode,
Au Petit Courrier des Dames,
Au Journal des Demoiselles,
Au Journal des Tailleurs,
A Genevieve,
A l'Artiste—à l'Echo des Feuilletons, au Journal des Connaissances utiles.
A la Santé Universelle (Guide médical des familles)
Au Journal des connaissances médico-chirurgicales
Au Bulletin de Thérapeutique, à la Chimie Médicale, à la Gazette des Hôpitaux, à l'Union Médicale, au Journal de Pharmacie et de Chimie, &c. 11 mars

**VICTOR HEBERT & Cie.**
149, rue de Chartres
***MAGASIN PITTORESQUE***
Pour 1854.
MEMOIRES D'UN BOURGEOIS DE PARIS.
Par le Dr. Veron. 11 ms


**J. FEYTEL,**
**22, Rue de Chartres.**

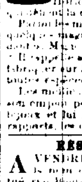

RECOIT par les navires Great Britain, du Havre, et Golding Star, de Liverpool, le complément de son stock de Bijouterie et Horlogerie, qu'il offre en vente à des prix qui défient la concurrence.

Parmi les montres de ce dernier envoi, se trouvent quelques magnifiques pièces en second, doubles boîtes, Mute Cases, Patent, Lepine, &c.

Il rappelle au public qu'il est en mesure de fabriquer sur le modèle français et au titre demandé, toutes espèces de pièces d'argenterie de table.

Les meilleurs ouvriers sont constamment à son emploi pour la réparation des montres et des bijoux et lui permettent de garantir, sous tous les rapports, les ouvrages qui lui sont confiés. 10mars

**RESTAURANT A VENDRE.**
A VENDRE—Le fonds du Restaurant connu sous le nom de **Restaurant de Paris,** situé rue Bienville, No 25, entre Chartres et Royale. Ce restaurant est bien achalandé. Pour plus amples détails, s'adresser sur les lieux. 9mars—1sem

**A LOUER**

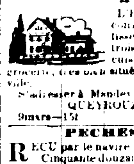

L'HOTEL DE MANDEVILLE, consistant en deux corps de bâtisse en briques à deux étages, trois maisons de plaisance, avec cuisine; un jeu de quilles et une grocerie, très bien situé, en face du wharf à Mandeville.

S'adresser à Mandeville, ou à QUEYROUZE & LANGSDORFF,
9mars—15f 13 et 15, rue St-Louis

**PECHES! PECHES!**
RECU par le navire Spencer Kirby, de New-York: Cinquante douzaines boîtes de 20 pêches conservées au naturel par Wells & Provost. Ces pêches étant pelées et coupées en quartiers, sont prêtes à être employées pour tartres, fritures, etc., mais elles sont préférables seulement avec du sucre et employé comme fruit. Elles sont aussi bien conservées que les fruits au jus venant de France, et nous les vendrons à moitié prix, étant autorisées par les fabricants à le faire afin d'introduire cet article parmi les familles, hôtels, etc. A vendre par O. VALETON & CO. 25 Tchoupitoulas et
18 fév encoig. Royale et Quartier.

**Actions.**
LE soussigné désire acheter des Actions de la Banque de l'Etat, de la Banque de la Louisiane, de la compagnie des water works et de la Compagnie d'Assurances des Marchands. Il vendra des actions de la Banque du Canal et de la Banque de l'Union.
GEO. GOTTSCHALK,
16 fev 95, Commune

CAFE—800 sacs café vert de la Havane, première qualité, reçu par la goëlette Alice, en magasin et à vendre par Y QUADRAS & Co.
7 ms No 16 rue de la Douane

TABAC—Reçu par les derniers arrivages de la Havane, un petit lot de Vuelta de Abajo, et constamment en magasin tabac des meilleures Vegas de Vuelta Abajo et de Cuba, en magasin et à vendre par Y QUADRAS & Co,
7ms No 16 rue de la Douane

TABASCO—Un lot de tabac supérieur véritable Tabasco, reçu dernièrement, à vendre par Y QUADRAS & Co.
7ms No 16 rue de la Douane

PAPIER—Quelques balles véritable lac Penliac, pour cigarettes, en magasin et à vendre par Y QUADRAS & Co.
7ms No 16 rue de la Douane

ZINC au baril, du No 9, à vendre par Y QUADRAS & Co.
7ms No 16 rue de la Douane

**Aux Lithographes et Fabricants de cigares.**
REÇU du Havre, 3 caisses papier satiné, diverses couleurs, Elephant size, en magasin et à vendre par Y QUADRAS & Co,
7ms No 16, rue de la Douane

CIGARES—200,000 cigares des meilleures fabriques de la Havane, en magasin et à vendre par Y QUADRAS & Co.
7ms No 16, rue de la Douane

CIGARES de la Havane—1,000,000 cigares de la Havane d'importation directe, des meilleures marques, de différentes qualités—Imperiales, Regalias, Media Regalias, Regalias Londres, Lon tres, Trabucos, Cazadores, Prensados, Brevas, Cilindrados, Millar, Vegueros, Panetelas, Damas, Democratas, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr.
7 mars 34, rue Gravier

CIGARITES de papier de différentes marques, 25 caisses en 15 barils.
PICADURA, de première qualité—18 barils, en magasin et à vendre par D. BORNIO, Jr,
7 mars No 34, rue Gravier.

PARTI marron le nègre ALFRED, âgé d'environ 30 ans, taille de 6 pieds, portant des légères marques de la petite vérole, ayant peu de barbe; il a été blessé au côté gauche un bandage. Lorsqu'il est parti, il était vêtu d'un gilet et un pantalon bleus et un chapeau à forme basse, Alfred appartenait autrefois à M. Richard W. Collins, entrepreneur demeurant dans le Premier District. Ce nègre est bien connu comme conducteur de dray. Le soussigné donnera une récompense de dix piastres à qui que ce soit qui le logera dans une des geoles de la ville ou le lui ramènera.
B. BERDOU, rue St-Philippe, entre les rues
13mars—6f Broad et Sixième

**$50 de récompense** pour l'arrestation du nègre HENRY alias AMPO, âgé d'environ 35 ans, fortement constitué, taille de 5 pieds 4 à 6 pouces, teint rouge foncé, lèvres très épaisses, nez aquilin, ayant une cicatrice sur un côté du front. Ce qui frappe le plus dans sa physionomie sont ses grands yeux gris. Il parle l'anglais, le français et l'espagnol. On suppose qu'il cherchera à se rendre à Mobile ou à Pittsburg.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geoles de l'Etat, ou le ramènera chez Jules Déléry, paroisse Plaquemines, 21 milles au-dessous de cette ville.
S'adresser à LANAUX & REINE,
20 fev—30 enc. Bienville et Vieille Levée

**Quinine française.**
MILLE HUIT CENTS onces quinine supérieure de la marque de Gosian Henri, à vendre par BERNARD TURPIN,
14ms—15 No 20 Vieille Levée

**A VENDRE.**
GROCERIES Une grocerie bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour les conditions, s'adresser à F. ROUMIEU,
6mars— No 80 rue St-Louis

**LOUIS DUCOURNAU,**
25, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et de New-York, un assortiment complet de marchandises convenables pour la saison, qu'il vendra à des prix excessivement modérés.
[illegible] claires nouvelles dispositions;
Guingham et Désindes, unis à raies et carreaux;
Jaconats imprimés, Organdis et Mousselines;
Alpacas en lustré, Mérinos et Alépines;
Drap d'été de Patulle Lupin;
Coutil à pantalon, blanc, gris et fantaisie;
Piqué blanc pour gilets;
Bareges unis et imprimés pour robes;
Barèges vert, noir et bleu pour voiles;
Linon, Toilette et Bonneterie;
Dentelles, Bobinets, Cols et Manches;
Mouchoirs batiste unis, ourlets et brodés;
Gants et Mitaines en filet;
Mousseline suisse unie; Mousseline brochée, &c;
Bon fil, blanc et écru, Brin coton par 9 yardes;
Bobinet 12/4, Mousselines pour moustiquaires;
Ombrelles soie et Parapluies soie et coton.

**Pour Habitants:**
Cotons, Denims, Cotonade, Couvertes, Linsey, Kersey, &c. &c. LS. DUCOURNAU,
3mars— 25, rue Chartres

**J. CASBERGUE**
—MARCHAND TAILLEUR,—
**106 Rue Royale 106**
INFORME sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir une partie de ses marchandises pour le Printemps, consistant en:
Coutils couleur et blanc,
Piqué couleur pour gilets,
Mérinos noir pour habits et pantalons,
Montpensier noir (étoffe nouvelle) pour redingotes et pantalons
Les prix sont très modérés.
2 fev J. CASBERGUE

Nouvelle Orléans, le 22 de janvier 1854.
AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co, ont transporté leur magasin de la rue de Chartres Nos 19 et 21 à la rue du Canal, No 95.
23 jan—1m

**Nouveautés. Nouveautés.**
***WILLIAM McCLURE,***
*No 9, Rue des Magasins,*

ANNONCE à ses clients et aux marchands en général, qu'il a reçu par les derniers arrivages, un superbe assortiment d'articles de nouveautés et de fantaisie pour modes, qu'il vendra à des prix très réduits et à des termes avantageux. L'assortiment se compose principalement d'articles de Paris, à savoir:
**Chapeaux** pour dames et filles.
**Rubans** pour chapeaux, ceintures et garnitures;
**Fleurs** de toutes qualités.
**Parures** pour mariées et pour bal;
**Dentelles** blondes et valenciennes.
**Franges** [illegible].
**Broderies** en tous genres.
**Tulles** [illegible] soie et coton;
**Crêpes** de toutes couleurs et qualités;
**Gants** en peau, soie et fil;
**Parasols** en soie;
**Velours** [illegible], découpés.

Et [illegible] de **fournitures** pour modistes. Aussi [illegible] de **chapeaux** de paille pour [illegible] attention des acheteurs.

**A VENDRE.**
**Résidence d'été à la Baie St-Louis à un long crédit.**

LE soussigné [illegible] dépôt de sa maison, [illegible] Baie St-Louis, [illegible] arpents de profondeur. Les bâtisses consistent en [illegible] maison, domestiques cuisine, remise, écurie, poulailler, maison à bain, en outre un autre [illegible] de cette maison et [illegible] la voiture, la charrette, les instruments aratoires, etc. C'est une des plus jolies propriétés sur les bords du Lac. La personne qui désirerait en faire l'acquisition, ne pourrait, si elle offre de bonnes garanties, qu'une faible somme comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit. Pour plus amples détails, s'adresser à G. A. FOSDICK,
au magasin de FOSDICK & Co.
10mars—1m No 55 rue du Camp

**A LOUER.**
LA [illegible] maison en briques à deux étages au No 37, rue des Remparts, traversant et [illegible] à la rue du Bassin, et offrant tous les avantages qu'on peut désirer [illegible]. La maison sera louée pour un ou deux ans avec tout l'ameublement, à des conditions avantageuses. S'adresser à FOSDICK & Co.
No 55 rue du Camp

Les cadeaux seront loués avec la maison ou sans [illegible] 1mars—1mjp

***MARCHANDISES SECHES,***
**Encoignure Magasins et Commune.**

LES soussignés ont maintenant en main et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de **marchandises sèches américaines et européennes,** convenables pour ce marché, et qu'ils vendront à des prix très réduits.

Leur stock de **marchandises sèches** comprend en [illegible]:
COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises.
COTON de Lowell [illegible]
COTON blanc et écru 3/4, 7/8 et 4/4.
LINSEYS et JEANS du Kentucky et de Glascow,
LINSEYS à carreaux pour domestiques.
FLANELLES blanches, bleues, jaune, rouge et verte.
COTONNADE et DENIMS épaisse et légère pour habitations.
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses,
SATINETS bleu, noir et mêlé,
CALICOS, guingham, soie et barèges français
CALICOS mérinos, ALPACCAS et bombazines anglais.
BAS, chemises de peau, caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands.
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux blanche, en couleur et à carreaux;
TOILE D'IRLANDE.
BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles et [illegible]
PARAPLUIES en soie et coton.
14déc NORTH BROTHERS & Co

**Hautes nouveautés dans un magasin où on est obligé de vendre ces articles 50 0/0 au-dessous de leur valeur réelle.**

REÇU de Paris par la voie de New-York:
1 caisse robes de barège à volants, 1er choix.
1 do robes de barège à volants.
1 do jupons [illegible] brodés à robes assorties.
1 do ombrelles riches à 2 [illegible]
1 do batiste d'Ecosse, article très supérieur.
Cols brodés, chemisettes, mouchoirs, manchettes et gants fil, avec un assortiment complet d'articles de ménage.
Comme nous les donnons plus bas que [illegible] nous espérons [illegible] au public que nos dames [illegible] de s'empresser de les acheter.
E. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge No 1, [illegible] entre Bienville et Conti.

**Demande de Nègres à Louer.**
JE désire louer pour ce [illegible] de l'année pour travailler [illegible] 12 ou 15 de nègres [illegible] prix les plus élevés.
F. M. T. URBE,
14 mars—3t Bureau, No 3, rue Tchoupitoulas

**Bois de Chauffage.**
ATTENDU [illegible] par le vapeur D. B. Mosby [illegible] cordes de bois de chauffage. [illegible] PAUL LACROIX,
14 mars 13 rue de Toulouse

ATTENDU de Marseille et de Gênes, par le navire Trenton, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin de Bergerac.
[illegible] vin de Porto, marque de la couronne,
100 paniers vins de Bordeaux, 650 do Barsac,
[illegible] macaroni, vermicelle,
[illegible] savon Cassie,
[illegible] sardines,
25 boîtes raisins [illegible]
[illegible] Parmesan,
[illegible] de Milan,
[illegible] JOSEPH LANATA,
14 mars 11 Jefferson, 12 Toulouse

VERMOUTH—[illegible] caisses Vermouth de Turin, [illegible] JOSEPH LANATA,
11 mars 11, Jefferson, 12 Toulouse.

AVOINE—600 sacs avoine première qualité de St-Louis, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES, No 11, Front Levée, entre Douane et
13 mars Bienville

GUANO DU PEROU—En magasin et à vendre, [illegible] 5 tonneaux, aux prix des agents, [illegible] F. A. GONZALES,
13 mars No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville.

MAIS—150 sacs maïs de première qualité, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES,
13 mars No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville.

FOIN—200 balles foin [illegible] de première qualité, à vendre en [illegible] avec des acheteurs. F. A. GONZALES,
13 mars No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville.

AUX AMATEURS DE
**VOLAILLES ET COCHONS DE CHOIX**

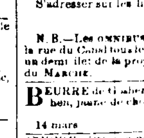

Le soussigné offre à vendre, à son établissement au coin des rues Esplanade et Dubreuil, en face du vieux marché des Indiens, sur le Chemin du Bayou, un lot de poules de Brama Poutra, Shanghaï fauves, rouges, blanches, noires et Dominiques. Cochins-China royaux, Canton et autres VOLAILLES de l'Asie, élevées, importées par le soussigné et garanties de race pure.

Aussi—Quelques paires de COCHONS SUFFOLK et MIDDLESEX.

ŒUFS bons et frais (pour la couvée) emballés avec soin et expédiés à n'importe quelle distance.

Les ordres seront promptement remplis.
S'adresser sur les lieux ou à JOHN E. HOLLAND
6me Cour de District.

N.B.—Les OMNIBUS de la rue du Bayou partent de la rue du Canal tous les quarts d'heure, et passent à un demi îlet de la propriété qui se trouve à GAUCHE du Marché. 11fév—3

BEURRE de Goshen—75 barillets beurre de Goshen, jaune de choix, à vendre par J. H. MARKS & Co,
14 mars 76, rue des Magasins

SUCRE—500 caisses sucre en morceaux, pulvérisé et en pains de sucre, à vendre par J. H. MARKS & Co,
14 mar 76, rue des Magasins

SAVON—1000 caisses savon de Winchester et Livermore No 1, savon pour familles et qualité extra, à vendre par J. H. MARKS & Co,
14 mars 76, rue des Magasins

THES—2000 boîtes thés Impérial, Gunpowder, Pouchong, Hyson et Oolong, à vendre par J. H. MARKS & Co, 75, Magasins
14mars

CAFE—975 sacs café de Rio, de la Havane et de Java, à vendre par J. H. HART & Co.
14mars 76, rue des Magasins

EAU DE COLOGNE—7 caisses de la marque Farina, en magasin et à vendre par
14 mars POSTHENE THOMAS, 29 rue Natchez

MUSCAT—200 caisses en magasin et à vendre par POSTHENE THOMAS,
14mars 29, rue Natchez

GRUYERE—En débarquement du navire Eliza Owen du Havre, 1 tonneau fromage de Gruyère à vendre par HENRY VALETON,
14mars 90 St-Louis

HARENGS et Saumons d'Ecosse, venant d'être reçu par les navires Pollet Champion, venant de Glascow:
400 barillets Harenge Lochfine d'Ecosse.
700 livres Saumon d'Ecosse en boîtes en ferblanc.
Par le navire Gulding Star, venant de Liverpool:
100 douzaines cornichons de Crosse & Blackwell,
200 do Sauce de Worcester, en bouteilles, demi et quarts de bouteilles,
500 Reading Cracknel Biscuits de Hankly & Palmer
Toujours en magasin:
Un assortiment de sucre candi en boîtes,
Sucre candi en baton,
Sirops assortis,
Bonbons, cosaques, et tous les articles de pâtisserie, au plus bas prix, pour du comptant ou de bons billets. DAVID GOWANS & Co.
10 mars pâtissiers, No 143, rue du Canal

**HUILE-HUILE.**
150 PANIERS de 12 bouteilles huile de Bocigalupi, au drawback, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
10ms 9 et 10 rue Jefferson

200 CAISSES de 12 bouteilles huile extra, Marseille.
200 caisses de 12 bouteilles huile de première qualité, Marcellin Rue, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
10ms 9 et 10 rue Jefferson

JAMBONS—200 tierçons jambons de Stagg & Shay, S. Davis jr. et de Philipp, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.,
10 mars 15, rue Tchoupitoulas.

PORC—300 barils porc de première qualité et porc mess de première qualité, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.,
10 mars 15, rue Tchoupitoulas.

VIN en caisses—200 caisses Chateau Léoville, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Yquem, garantis, et à vendre par J & J TARDOS,
6fév 3, Vieille Levée

**[illegible]**
**Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest**

A dater de dimanche, 19 du courant, les trains dessinés aux passagers partiront comme suit:
DIMANCHE
Ils partiront d'Alger à 7 et 11 heures du matin et 3 heures de l'après-midi.
Ils partiront de l'extrémité du chemin à 9 heures du matin et 1 et 5 heures de l'après-midi.
MARDI ET JEUDI
Ils partiront d'Alger à 8 heures du matin et 3 heures de l'après-midi.
Ils partiront de l'extrémité du chemin à 10 heures du matin et 5 heures de l'après-midi.
Les trains de l'autre ligne partent, banquai d'heure après ceux d'Alger.
Les ferrys des premier et second districts partiront du côté de la ville pour leurs débarcadères respectifs, à Alger, une demi-heure avant le départ des trains.
Le ferry du troisième district partira un quart d'heure avant l'arrivée des trains.
Prix: 50 cents pour aller et autant pour revenir.
15mars BENJ. F. FLANDERS, secrétaire.

**Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.**

Nile Orléans, 1er février 1854.
UN versement de 5 pour cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être fait à ce bureau lundi, 3 avril prochain.
L'assemblée qui a eu lieu le 21 janvier 1852, les souscriptions ont fixé les époques suivantes pour les versements, savoir: le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi de janvier 1855, chaque versement de 5 pour cent, et le premier lundi d'avril 1855, chaque versement est le dernier. Avis est donné aux actionnaires que ceux qui ne [illegible] un escompte de [illegible] [illegible] secrétaire.
Par ordre du Directeur.
BENJ. F. FLANDERS,
28 fév—4m Secrétaire.

**Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.**
CHAS BRIGGS, Président.
A. CARRIÈRE, Vice Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire.

CETTE compagnie [illegible] sur les risques de mer, des fleuves et d'incendie. [illegible] Le bureau est situé au No 93 rue du Camp. [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] mars 1854.—En vertu d'une résolution No 1 [illegible] du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le [illegible] mars 1854, avis est [illegible] que [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] l'ouverture de la rue Broad sur une largeur de 125 pieds, depuis du Canal Maugry à la rue des Champs Elysées, et de la dite rue des Champs Elysées jusqu'au Lac Pontchartrain [illegible] Railroad Pontchartrain [illegible] à payer tous les dommages et dépenses pour l'ouverture de la dite rue. [illegible] Législature du 3 avril 1852 [illegible] l'ouverture des rues, etc., et l'acte amendant cet acte, approuvé le 4 mars 1853.
[illegible] A. D. CROSSMAN, Maire.

**BRODERIES IMPRIMEES, etc.**
F. de PERCEVAL, N. 657, BROADWAY, NEW-YORK [illegible] de **broderies imprimées**, [illegible] cols, manches, bandes, jupes, [illegible] Des ordres pour ces articles en gros et en détail [illegible] 22 fév—1m

**Dépôt des manufactures**
DE DENTELLES DE CHANTILLY ET BRUXELLES.
**Châles, Echarpes, Pèlerines, Berthes, Volants, Manches, Voiles, Mouchoirs, &c, &c.**
**JULES DELCROIX,**
596 BROADWAY
Près l'Hotel Métropolitain, New-York
2 mars—1m

**Demande de Cuisinière.**
ON demande une excellente CUISINIERE pour un petit ménage. S'adresser au No [illegible] rue de la Commune. 1mars—3f

ON demande une habile couturière qui [illegible] pouvant faire les robes et [illegible] dans la ville de Memphis (Tennessee). [illegible] conditions avantageuses, s'adresser au No [illegible] 16 mars—3t

**AVIS.**
**Demande de Tailleurs et de Cordonniers.**
ON a besoin [illegible] de plusieurs ouvriers tailleurs et cordonniers [illegible] R. LAVIR

**A VENDRE.**
UNE BELLE MAISON en briques à deux étages, No [illegible] rue [illegible] grande cour [illegible] Cette propriété sera vendue à très avantageuses. S'adresser à M. MELCONS, [illegible] 31 rue de la Commune
1mars—1m

PLOMB DU MEXIQUE—[illegible] J. Y. DE LAGANA,
15mars 47, rue Bienville

**ACAJOU**
VENANT d'arriver par le navire de Brownsville [illegible] la goëlette Henry Clay:
**400 pièces d'acajou**
de [illegible] à vendre, [illegible] rue des Magasins, No 14 [illegible]
HENRY T. SHERMAN
[illegible]

ATTENDU par le vapeur [illegible] et à vendre par le soussigné:
50 [illegible] caisses [illegible] 1re [illegible] Pernod
[illegible] de savon [illegible]
[illegible] caisses sardines
[illegible] de 24 [illegible]
[illegible] Parmesan
150 caisses Vermouth, Nona [illegible]
25 [illegible] Madère [illegible]
74 [illegible]
LANATA, GANDOLFO & Co.
15mars 9 et 10 rue Jefferson

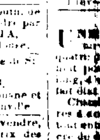

ON a besoin dans un [illegible] et [illegible] en acajou [illegible] bon [illegible] S'adresser par lettre [illegible]

A VENDRE—[illegible] en [illegible] J. E. [illegible]
15mars

Mme BARON, Accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris et y ayant obtenu un premier prix, [illegible] respectueusement la confiance des dames de la Nouvelle-Orléans. [illegible] Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot
13fév—1m

**A VENDRE**
UNE MACHINE A VAPEUR, ayant [illegible] de 12 pouces de diamètre, [illegible] Chaudière à vide et pompe à vide, [illegible] S'adresser à W. & D. URQUHART, ou à ROBERT FURGUSSON, Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée
15mar—3[illegible]

**Contreaux pour Cotons.**
40 DOUZ. Célèbres Contreaux à l'usage des établissements de coton [illegible] appelés sur cet article. A vendre [illegible] URIAH A. FOLLAIN & Co.
6 fév 76, rue du Canal [illegible] Chartres

**FUSILS! FUSILS!**
2 CAISSES fusils [illegible] des manufactures anglaises, à vendre [illegible] URIAH A. FOLLAIN & Co.
6 fév 76, Canal [illegible] Chartres

EN magasin et à vendre—400 caisses vin rouge de première qualité:
150 barriques St Vincent de Paul,
120 do [illegible] Médoc,
50 do Macon,
50 do St Julien,
70 caisses vin rouge St Estephe Médoc,
50 do véritable absinthe suisse, E. Pernod
30 do abricots à l'eau de vie.
1000 cloches de Breme, 1re qualité,
200 demi-boîtes sardines,
100 quarts do do;
1,000 douze Bouchons qualités diverses
Par L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres, No 113

**P. Durel & Co.,**
**LIBRAIRES, IMPRIMEURS ET RELIEURS**
**No 33, RUE DE CHARTRES,**
ENCOIGNURE DE LA RUE DE LA DOUANE
1mars—1an

[illegible] ST & Co,
[illegible], No 10. Nile-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
[illegible] CHAPEAUX
SOULIERS.
Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations [illegible]

ADE. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
**CAVELIER & MAXENT,**
*Rue Royale, No 114,*
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que précédemment faisaient A. & Z. Cavelier, et qu'ils ont toujours en mains des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses.

**MAGASIN DE TAPIS.**
23, *Rue de Chartres.*
**Importation récente par voie directe.**

TAPISSERIE anglaise, médaillon, velours et Bruxelles.—Aussi, un assortiment complet de tapis velours, trois plis Bruxelles, Ingram et Vénitiens. Tapis à moquettes en laine et en toile, barres d'escaliers, nattes, tapis de table et de piano, étoffes en crin, toile cirée 4/4, 5/4 et 6/4, blanchies et en couleur, &c. Tout genre de différentes qualités, dessins nouveaux, et conçus de manière à satisfaire les appartements [illegible] grandeurs. Le tout à vendre à des prix très modérés.
23mars A. BROUSSEAU & Co

SAUCISSON DE LYON—[illegible] à vendre par FERBOS FRERES.
7fév 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine

FROMAGE DE GRUYERE—35 meules, à vendre par FERBOS FRERES.
7fév 247 & 249, rue Royale, enc. Dumaine

**ORGUES DE SALON ET D'EGLISE.**
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle et au public en général, qu'ils viennent de recevoir un assortiment considérable d'ORGUES EXPRESSIVES, pour salon et églises. Ces instruments, d'un prix modéré et d'une puissance extraordinaire pour leur petit volume, égalent les orgues à tuyaux du prix de $1600 à $2000. Ils ont aussi de grand avantage de ne craindre pas l'humidité. Les sons en sont parfaits et d'une douceur exquise qui ne laisse rien à désirer aux oreilles les plus difficiles.
A vendre par CHARLES GUERINEAU & Co.
Seuls agents aux Etats-Unis
24 fév rue Royale No 203, enc. Orléans

CHARLES GUERINEAU & CO, rue Royale No 203, encoignure Orléans, si bien connus pour leurs prix modérés, préviennent leur clientèle et le public en général qu'ils viennent de recevoir un magnifique assortiment d'articles de fantaisie pour étrennes, tels que—
Objets de piété en albâtre, porcelaine et biscuit.
Riches médaillons religieux de différents sujets (imitation d'ivoire.)
Statues et statuettes assorties.
Chapelets en grenat, cornaline et ambre, montés en or, argent, &c. &c.
Jouets d'enfants de tous prix et dans tous les styles, Ils ont aussi comme par le passé, pour cadeaux du 1er de l'an, une variété de livres de piété et d'étrennes de tous les prix, tels que—
Paroissiens de luxe, ouvrages illustrés pour la jeunesse, à reliures riches, &c., &c.